



# INSCRIRE LES PÈRES



## À L'AGENDA DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Un levier important pour l'égalité entre les femmes  
et les hommes**

**DIANE DUBEAU**

Chercheur responsable  
Université du Québec en Outaouais

**AVEC FRANCE PILON ET JACINTHE THÉORÊT**

Professionnelles de recherche

### **Financement du projet**

.....

Le ministère de la Famille

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux

Le Secrétariat à la condition féminine

La Direction générale de la santé publique

### **Réalisation**

.....

Diane Dubeau, chercheur responsable — Université du Québec en Outaouais

France Pilon et Jacinthe Théorêt — Professionnelles de recherche

### **Collaboration**

.....

Le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)

© Juin 2014



Regroupement  
POUR LA Valorisation  
DE LA Paternité



# INSCRIRE LES PÈRES

## À L'AGENDA DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Un levier important pour l'égalité entre les femmes  
et les hommes**

**DIANE DUBEAU**  
Chercheur responsable  
Université du Québec en Outaouais

**AVEC FRANCE PILON ET JACINTHE THÉORÊT**  
Professionnelles de recherche

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	4
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	5
<b>INTRODUCTION</b> .....	12
<b>MÉTHODE</b> .....	17
<b>VOLET 1</b>	
<b>Place des pères dans les politiques publiques</b> .....	19
Analyse selon les déterminants de l'engagement paternel .....	21
Analyse de contenu des documents répertoriés .....	26
Des avenues complémentaires d'analyse documentaire .....	42
Constats et recommandations .....	44
Carte conceptuelle 1 .....	46
<b>VOLET 2</b>	
<b>Conciliation travail-famille (CTF)</b> .....	47
Baliser le cadre général de l'objet d'étude .....	49
La place des pères en matière de CTF .....	50
Soutien conjugal .....	52
Culture organisationnelle .....	53
La persistance de stéréotypes dans le discours social .....	54
La place de l'état en matière de CTF .....	56
Constats et recommandations .....	59
Carte conceptuelle 2 .....	60
<b>VOLET 3 – EXPLORATOIRE</b>	
<b>La séparation conjugale : réalités paternelles</b> .....	61
Modalité de garde des enfants (accès et maintien des liens) .....	63
Principe de loi et constats .....	63
Qui demande la garde et quelle est la préférence des parents? .....	64
Soutien conjugal pré et post rupture .....	66
Intensité des conflits .....	66
Fenêtre de temps restreinte .....	67
Système juridique .....	67
Difficulté à adresser la détresse ou la souffrance des pères .....	69
Constats et recommandations .....	71
<b>EN CONCLUSION...</b> .....	75
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	77

## **ANNEXES**

1. Paramètres méthodologiques de l'étude .....	81
2. Grille de codification (analyse de contenu) .....	84
3. Analyse des Plans d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL) .....	85
4. Analyse des Politiques familiales municipales .....	91

## **LISTE DES TABLEAUX**

Fréquence par types de document selon les différentes instances gouvernementales .....	28
Fréquence et pourcentage de la spécificité des terminologies (axe 1) .....	30
Contexte ciblé de l'utilisation des terminologies (axe 2) .....	30
Principales caractéristiques des différentes approches .....	32
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) .....	33
Mise en contexte des mentions « pères » .....	34
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Famille .....	35
Mise en contexte des mentions « pères » (ministère de la Famille) .....	36
Analyse des documents répertoriés sous le Secrétariat à la condition féminine .....	37
Mise en contexte des mentions « pères » (Secrétariat à la condition féminine) .....	38
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Justice .....	39
Mise en contexte des mentions « pères » (ministère de la Justice) .....	39
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) .....	40
Mise en contexte des mentions « pères » .....	40
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) .....	41
Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) .....	41
Mesures gouvernementales en matière de CTF .....	56
Évolution des modalités de garde de l'enfant de 1998 à 2008 .....	64

## **LISTE DES FIGURES**

Approches méthodologiques et démarches des trois volets de l'étude .....	18
Déterminants de l'engagement paternel selon le modèle écosystémique de Bronfenbrenner en fonction des milieux de vie fréquentés par les pères ..	22
Leviers ministériels pour favoriser l'engagement paternel .....	25
Cadre général de l'objet d'études .....	26
Profils de la place des pères dans les documents gouvernementaux .....	31
Cadre général de l'objet d'études (CTF) .....	49
Principaux concepts clés de la CTF .....	51
Perspective temporelle de la CTF (chronosystème) .....	58

---

## REMERCIEMENTS

---

En tout premier lieu, nous exprimons nos remerciements aux représentants du ministère de la Famille, de la Direction générale de la santé publique, du ministère de la Santé et des Services Sociaux et du Secrétariat à la condition féminine pour leur ouverture à l'égard de ce projet exploratoire visant à mieux cerner la place des pères dans les politiques publiques relatives à la famille. Leur soutien financier est une marque tangible de leurs préoccupations à intégrer les pères au sein de la famille dans une volonté d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous les remercions également de la confiance accordée dans un projet utilisant une approche de recherche moins traditionnelle.

La démarche proposée a été rendue possible grâce à des personnes qui ont généreusement acceptées de donner du temps pour participer au Comité d'experts. Un merci tout spécial est exprimé à :

**Lucie Dumas** — ministère de la Famille

**Carl Lacharité** — Université du Québec à Trois-Rivières

**Lucie Lemieux** — Institut national de santé publique du Québec

**Philippe Pacault** — ministère de la Famille

**Nathalie Saint-Amour** — Université du Québec en Outaouais

**Julie Saint-Pierre** — Institut national de santé publique du Québec

**Isabelle van Pevenage** — sociologue et chercheur au csss Cavendish

La richesse du matériel colligé et schématisé ainsi que sa validation par les experts est le fruit de ces regards croisés issus de différents champs disciplinaires et d'expertises diversifiées.

Nous remercions également les professionnelles de recherche **France Pilon** et **Jacinthe Théorêt** pour la minutie et la rigueur à analyser les nombreux documents répertoriés. Les synthèses réalisées ont permis d'extraire les versions préliminaires des cartes conceptuelles discutées lors des rencontres du Comité d'experts.

En terminant, nous remercions le **Carrefour Familial Hochelaga** pour son accueil chaleureux et les locaux mis à notre disposition pour les rencontres du Comité d'experts. Notre présence dans ce milieu de vie clairement familial était inspirante pour nos échanges. Merci à **Christine Fortin**, directrice du Carrefour, pour sa visite guidée de la Maison Oxygène, une ressource d'hébergement père-enfant. À nouveau, un ancrage très concret pour alimenter nos réflexions sur les pères.

---

---

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

---

Dans un contexte de mouvance, la famille d'aujourd'hui pose d'importants défis sur le plan sociétal et interpelle directement l'appareil gouvernemental. Bien que les pères soient désormais reconnus comme un incontournable à intégrer dans l'équation parentale, plusieurs inconnus de cette équation subsistent toujours.

De plus, en analogie à une valse, les nombreux acteurs concernés doivent coordonner leurs pas s'ils souhaitent aller de l'avant. Cette coordination repose sur une mise à jour des connaissances pertinentes et sur une réflexion collective au sujet des diverses réalités et des enjeux soulevés. Le présent projet poursuivait ces deux objectifs de manière ultimement à identifier certaines balises qui assurent une cohérence aux diverses mesures, politiques ou lois qui visent à valoriser et à soutenir les mères et les pères pour le mieux-être de l'ensemble des membres de la famille, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Méthodologie en bref**

---

Dans le cadre de ce projet, différentes approches méthodologiques, à la fois spécifiques et complémentaires, ont été retenues pour chacun des trois volets de l'étude. Des analyses documentaires, des recensions d'écrits ainsi que des entrevues ont ainsi été réalisées. Ces approches s'inscrivent dans une démarche progressive et intégrative des connaissances qui visent à : **1)** répertorier des documents ; **2)** analyser le contenu ou produire une synthèse des écrits ; **3)** conceptualiser sous la forme de carte conceptuelle les concepts-clés afin de ; **4)** valider auprès d'un Comité d'experts et de proposer des avenues ultérieures d'études afin d'enrichir l'analyse.

## Champs d'étude

---

L'étude porte sur trois champs :

1. La place des pères dans les politiques publiques, sociales et familiales.
2. L'intégration des pères en matière de Conciliation Travail-Famille (CTF).
3. Perception de l'équité des mères et des pères quant à l'accès et au maintien des liens avec l'enfant suite à une séparation conjugale (volet exploratoire réalisé sous la forme de recension d'écrits et d'entrevues individuelles).

## Enjeux actuels relatifs à la situation des pères

---

### Au Québec, il y a près d'un million de pères!

- Des appuis empiriques qui témoignent d'un engagement accru des pères auprès de leurs enfants et surtout des bienfaits de cet engagement pour :
  - les enfants (meilleure adaptation psychosociale et persévérance scolaire);
  - les mères (diminution du stress parental, satisfaction conjugale et pratique éducative positive);
  - les pères eux-mêmes (meilleures conditions de santé physique et mentale).
- Un écart entre le discours social, les connaissances scientifiques et les politiques qui entraîne une moindre reconnaissance des besoins des pères et du soutien offert.
  - Le Conseil de la famille et de l'enfance (2008) soulignait d'ailleurs à cet égard que les pères étaient peu présents dans les politiques publiques actuelles. « *Dans les actions, les communications, les programmes, les mesures, les lois, les budgets, peu d'éléments sont destinés spécifiquement à la condition paternelle, p. 96* ».

- Des données qui incitent à des mesures de CTF qui s'adressent explicitement aux mères et aux pères.
  - Le désir des pères d'être présents auprès de leurs enfants, l'augmentation des familles à double revenu au Québec (69 % familles dont l'enfant a moins de 6 ans) et le taux relativement élevé de rupture conjugale (47 %).
- La nature atypique des emplois (soit 1/3 des emplois au Québec) peut être un facilitateur ou un obstacle à la CTF ouvrant la voie à de multiples stratégies qui permettent de combiner les réalités d'emploi des mères et des pères.
- Selon le sondage réalisé par le *Réseau pour un Québec Famille* en 2014, seulement 20 % des parents affirment que leur employeur a une politique de CTF.
  - Selon ce même sondage, 45 % des parents de famille unie perçoivent que leur employeur s'attend à ce qu'ils priorisent leur travail plutôt que leurs responsabilités familiales. Ce pourcentage chute à 33 % chez les parents séparés. D'autres résultats sont également présentés quant au contexte de la séparation conjugale qui semble, de façon surprenante, associé à des perceptions plus positives de la CTF.
- Les modalités de garde de l'enfant suite à la rupture conjugale témoignent pour les pères d'un accès parfois difficile aux enfants (60,5 % exclusive à la mère) malgré une croissance de la garde partagée (19,7 %) et de la garde exclusive au père (13,5 %). La rupture conjugale, un contexte de détresse difficile à adresser pour les pères dont les impacts sont parfois dramatiques.

« Il y a ainsi lieu d'inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques ! »

## Constats et recommandations de chacun des champs d'étude

---

### VOLET 1

### LA PLACE DES PÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, SOCIALES ET FAMILIALES

Ce premier volet du projet avait pour objectif de tracer dans une perspective élargie, la place des pères dans les politiques publiques. Pour ce faire, 38 documents (politiques, lois, règlements, programmes) ont été répertoriés dans les différentes instances gouvernementales interpellées par l'engagement des pères auprès de leurs enfants. Une analyse de contenu a été faite de manière à identifier les terminologies « père », « mère » et « parents » et à cibler le contexte de leur utilisation.

Deux constats principaux émergent des analyses :

1. Les différents documents répertoriés peuvent influencer sur plusieurs des déterminants de l'engagement paternel reconnus par la documentation scientifique. Par contre, peu de mesures ciblées concernent spécifiquement les pères (Congé de paternité, mesure 13 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes). Les documents adoptent surtout une approche inclusive par la terminologie « parent ».
2. Suite à une analyse plus fine du contenu de manière à mieux cibler les contextes d'utilisation des terminologies, quatre profils sont extraits selon les instances.
  - Services sociaux et de santé : *Des orientations qui adoptent une approche inclusive se traduisant par peu de visibilité des pères.*
  - Famille : *Une approche inclusive mais quelques mesures spécifiques pour les pères qui ont « du punch ».*
  - Égalité entre les femmes et les hommes–Secrétariat de la condition féminine : *Une approche genrée avec peu de mesures pour les pères mais très ciblées.*
  - Systèmes juridique et légal / emploi et solidarité sociale : *Équité de genre, sans spécificité.*

### Les recommandations principales

- La mention genrée « mère-père » est pertinente et contribue à reconnaître l'existence des pères dans la sphère privée plus traditionnellement reconnue comme secteur d'expertise des mères. Par contre, il est important que ces mentions s'inscrivent dans un contexte ciblé (action, objectif, priorité, etc.). On recommande ainsi que la Politique de périnatalité priorise des actions afin de mettre en œuvre l'orientation déjà contenue à la page 63 de cette Politique.
- Comité interministériel pour assurer la cohérence entre les orientations et couvrir les différents milieux de vie : soutien aux pères en difficulté, etc.
- Intérêt d'une Politique familiale qui s'étende au-delà des mesures actuelles afin de promouvoir une vision de la famille inclusive qui intègre explicitement et les mères et les pères.
- Dans la communauté (milieu de garde, école, loisirs, services communautaires) – formation des personnels aux réalités masculines afin de soutenir l'adaptation des pratiques.

Ce deuxième volet visait à rendre compte de l'état de la CTF dans une perspective propre à la paternité et à ses enjeux spécifiques. Il ne s'agissait pas d'une recension des écrits en matière de CTF, ce que plusieurs chercheurs ont déjà réalisé, mais plutôt d'une conceptualisation et d'une réflexion commune au sein du Comité d'experts sur les enjeux de la CTF dans un contexte de promotion de l'égalité entre sexes et du bien-être des différents membres de la famille.

Plusieurs constats sont issus des documents recensés, constats au sujet desquels des recommandations sont formulées.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement paternel / le partage des responsabilités familiales est un levier d'une meilleure CTF</li> <li>• Les changements sociaux importants ainsi que la plus grande égalité entre les femmes et les hommes font de la CTF un enjeu aussi important pour les pères que les mères</li> <li>• Impacts de la CTF sur la santé physique et mentale des parents travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention explicite dans les documents que les mesures de CTF visent autant les mères que les pères</li> <li>• Formation d'un Comité interministériel (des besoins qui vont au-delà de la Politique familiale pour y intégrer des enjeux de santé et de bien-être des femmes et des hommes)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des configurations familiales qui se combine à des configurations multiples du travail — <i>il ne peut y avoir un modèle unique</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures diversifiées qui intègrent les emplois atypiques</li> <li>• Mesures partagées entre les parents (mesures coparentales plutôt qu'individuelles : p.ex. 1 journée / sem. réservée au père durant X semaines)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance de stéréotypes dans le discours social jumelée à la croissance du double emploi peut entraîner une pression importante sur le système familial créant un terreau fertile à la rupture conjugale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation essentielle des milieux de travail, tout particulièrement les milieux majoritairement masculins</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimension temporelle de la CTF : Couvrir les différentes étapes du développement de la famille incluant les enfants mais également les autres membres de la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour les proches aidants tant féminins que masculins</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'études qui permettent de documenter :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) certaines réalités paternelles en matière de CTF ;</li> <li>b) les motifs d'utilisation et de partage du congé parental du RQAP entre les parents ;</li> <li>c) sous-groupes de famille plus vulnérables qui n'utilisent pas les mesures CTF.</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation des réalités afin d'offrir des mesures adéquates</li> </ul>

## PERCEPTION DE L'ÉQUITÉ DES MÈRES ET DES PÈRES QUANT À L'ACCÈS ET AU MAINTIEN DES LIENS AVEC L'ENFANT SUITE À UNE SÉPARATION CONJUGALE

À la demande du Comité d'experts, un volet exploratoire a été ajouté au projet initial. Le contexte de la séparation conjugale est venu à plusieurs reprises teinter les discussions portant sur les politiques publiques relatives à la famille ainsi que sur la CTF. Ce volet exploratoire considéré comme étant préliminaire s'appuie sur une recension des écrits (non exhaustive) et sur des entrevues réalisées auprès d'acteurs du secteur juridique (avocat, médiatrice, juge).

Considérant la nature exploratoire de ce volet, la prudence est de mise quant aux principaux constats et aux recommandations associées. On retient surtout la pertinence de mieux documenter, à l'aide d'une analyse différenciée, le contexte de rupture conjugale de manière, ultérieurement, à mieux soutenir les mères et les pères pour le meilleur intérêt de l'enfant. Quelques pistes d'action sont toutefois formulées.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><b>Évolution des modalités de garde de l'enfant depuis 10 ANS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une inégalité qui persiste entre les mères et les pères</li> <li>• une participation accrue des pères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux documenter le processus de la demande de garde</li> <li>• Sensibilisation des intervenants juridiques et psychosociaux aux stéréotypes genrés des rôles parentaux pour l'octroi de la garde</li> <li>• Adaptation des services offerts aux familles afin qu'ils respectent mieux les réalités maternelles et paternelles (services de garde, école, services sociaux et de santé)</li> </ul>
<p><b>Une fenêtre de temps restreinte pour intervenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situations peu conflictuelles</li> <li>• Situations très conflictuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure en accélérée pour révision des ententes si les deux parents sont en accord—Évaluation des procédures récentes : SARPA et homologation des ententes</li> <li>• Accès rapide à des services pour les pères en période de séparation et de divorce sur l'ensemble du territoire québécois</li> <li>• Utilisation de l'information juridique comme porte d'entrée pour que les pères puissent bénéficier d'un plus grand soutien psychosocial (désamorcer la situation de crise)</li> <li>• Nomination d'une équipe stable d'intervenants (juge, avocat, expert) afin d'éviter la multiplication des procédures et délais associés</li> </ul>
<p><b>Soutien de la conjointe pré et post rupture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils/programmes de communication et de gestion de conflits entre les ex-conjoints</li> <li>• Approche consensuelle du système juridique pour le bien-être de l'enfant</li> </ul>
<p><b>Détresse et souffrance des pères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport à l'aide</li> <li>• Manifestation de la détresse</li> <li>• Services offerts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à des services rapides adaptés aux pères (sensibilisation aux réalités masculines)</li> <li>• Outils d'évaluation validés auprès des hommes (p.ex. dépression)</li> <li>• Meilleur arrimage entre les ressources communautaires, le réseau juridique et celui de la santé et des services sociaux</li> </ul>

## Pistes d'actions prioritaires

---

- Que les documents rédigés (famille, CTF, etc.) utilisent davantage la mention genrée « mère-père », tout particulièrement dans un contexte ciblé (action, objectif, priorité, etc.).
- Formation d'un comité interministériel puisque les enjeux de l'engagement paternel se situent au-delà du champ d'action du ministère de la Famille (exemples : égalité entre les femmes et les hommes, santé et bien-être des membres de la famille, maintien des rôles et des liens avec les enfants suite à une séparation).
- Campagne sociétale touchant les différents milieux de vie (famille, travail, environnements de services, etc.) afin de contrer les stéréotypes sociaux relatifs à l'exercice des rôles maternels et paternels.
- Adaptation des services et des pratiques aux réalités masculines.

## En conclusion

---

L'engagement des pères auprès de leurs enfants est un levier important mais malheureusement sous-estimé pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. C'est en partageant les responsabilités professionnelles et familiales que les parents développent leur expertise et, ainsi, leur autonomie dans ces deux sphères de vie tout en se soutenant mutuellement !

L'engagement précoce des pères est le meilleur prédicteur de son engagement ultérieur. Un atout précieux qu'on ne peut négliger pour optimiser le développement de l'enfant, soutenir la conjointe et contribuer à de meilleures conditions de santé physique et mentale des pères. Des bienfaits que l'on observe pour l'ensemble des membres de la famille et donc pour la société en général. De plus, il est important de noter que lorsque survient une séparation du couple, un père engagé souhaitera davantage maintenir les liens avec ses enfants, contribuant ainsi à réduire l'inégalité actuelle dans l'octroi des modalités de garde.

**L'engagement des pères, un modèle puissant pour les générations à venir !**

---

## INTRODUCTION

---

Les enfants ont cette faculté exceptionnelle d'affirmer avec simplicité que « *l'amour d'un père c'est important et que sans lui la famille manquerait un gros morceau* ». — JONATHAN  
À leurs yeux, sans surprise, l'intégration du père au sein de la composante parentale est évidente.

Un regard beaucoup plus complexe est toutefois porté par de nombreuses personnes qui s'intéressent à l'enfance et à la famille. Les défis posés aux chercheurs, aux professionnels et aux instances gouvernementales concernées sont nombreux. De façon plus spécifique, les pères incitent à revisiter les théories du développement de l'enfant qui ont été essentiellement étayées à partir des caractéristiques maternelles. Ils nécessitent d'adapter et d'innover quant aux outils d'évaluation et aux modèles de pratique afin de respecter les spécificités propres à chacun des parents. Selon les valeurs sociétales véhiculées, à une période et dans un lieu donné, la présence accrue des pères auprès de leur enfant peut ultimement affecter, dans une perspective élargie, les politiques et les lois mises en place. L'influence inverse se doit également d'être considérée. À cet égard, les politiques peuvent avoir pour effet de freiner ou de favoriser l'engagement paternel. Le congé de paternité pris actuellement par tout près de 80 % des pères qui y ont droit en est un bel exemple. Parmi les nombreuses politiques mises de l'avant par nos gouvernements, celles relatives à la famille retiennent surtout notre attention puisque les pères d'aujourd'hui nous interpellent avant tout sur la famille et la parentalité, en plaçant l'enfant au cœur de nos préoccupations.

Il faut toutefois faire un pas supplémentaire et considérer la pertinence d'intégrer la thématique paternelle à la lumière des autres politiques publiques. En adoptant une perspective écosystémique du développement humain (Bronfenbrenner et Morris, 1978), on reconnaît que le père s'inscrit dans des environnements de vie qui façonnent la manière dont il exercera son rôle parental. Durant de nombreuses années, la division traditionnelle des rôles parentaux a plutôt cloisonné la mère au milieu de vie de la famille (sphère privée), alors que le père était cantonné au milieu de vie du travail (sphère publique). De nos jours, les frontières entre ces milieux de vie sont plus perméables et ce, pour les deux parents, générant des enjeux relatifs à la répartition des tâches et à l'égalité entre les sexes. Bien que de nombreux travaux documentent la réalité de la conciliation travail-famille (CTF), rares sont ceux qui intègrent dans leur analyse, les variables liées à l'engagement des hommes auprès de leur enfant comme stratégie permettant aux mères et aux pères de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale.

Madame Christine Saint-Pierre, alors ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine mentionnait en 2011 dans un mot écrit à l'occasion de la V<sup>e</sup> SU-PÈRE CONFÉRENCE :

« La valorisation de la participation dynamique des hommes dans le développement des enfants pave la voie à un Québec toujours plus égalitaire. Nos enfants, qui sont les parents de demain, construiront grâce à des modèles positifs une société où femmes et hommes feront de l'éducation et de la culture une responsabilité réellement commune. »

Les travaux menés auprès des pères au cours des trente dernières années ont contribué à mieux identifier les nombreux déterminants de l'engagement paternel (Turcotte et Gaudet, 2009) ainsi que les impacts positifs de cet engagement pour l'ensemble des membres de la famille (Paquette, Eugène, Dubeau et Gagnon, 2009; Pleck et Masciadrelli, 2004). Ces résultats incitent à valoriser et à soutenir l'engagement des pères tout comme il en est pour les mères. Les environnements de services qui travaillent auprès des familles doivent être à ce rendez-vous donné par les pères et proposer des services qui soient présents, efficaces et qui respectent les spécificités de chacun des parents. Les ministères de la Santé et des Services Sociaux et de la Famille sont ainsi directement interpellés. Ses préoccupations se manifestent concrètement, entre autres, par le partenariat établi entre le MSSS et le Fonds de recherche du Québec–Société et la Culture (FRQ-SC) dans le cadre d'une action concertée visant à mieux connaître les effets des services préventifs auprès des pères en difficulté et de leurs enfants. Dans le cadre de ce projet, quatre axes d'analyse étaient proposés dont l'un avait pour objectif, à titre exploratoire, de mieux circonscrire la place des pères dans les politiques. Ce quatrième axe d'analyse a une portée beaucoup plus restreinte que celle proposée dans la présente étude qui s'inscrit dans une perspective élargie des politiques (publiques, sociales, familiales) en privilégiant une analyse approfondie des divers enjeux relatifs à l'intégration des pères à la sphère familiale. Il faut préciser également que l'approche méthodologique adoptée ici (carte conceptuelle et consultation d'un groupe d'experts) est totalement différente et intègre des thématiques nouvelles (CTF).

Tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'un repérage exhaustif des acteurs interpellés par cette présence accrue des pères auprès de leur enfant, précisons que la Direction générale de la santé publique semble aussi concernée. Les impacts positifs associés à une relation de qualité père-enfant et ceux plus négatifs observés en son absence (Lamb, 2010) justifient une meilleure intégration de ce déterminant de la santé de la population. Il est intéressant de noter que, bien que peu nombreuses, des études démontrent que les hommes qui sont pères de famille ont de meilleures conditions de santé physique et mentale, en comparaison à des hommes sans enfant ou à ceux séparés ou divorcés (Forget, 2005). Ce dernier groupe présente les conditions de santé les moins favorables, justifiant l'attention particulière qui doit être accordée à cet événement qui les fragilise (Rapport Rondeau, 2004; Tremblay, 2013). Il n'est donc guère surprenant de voir le rôle actif assumé au fil des années par la Direction de la santé publique

de Montréal-Centre à cet égard (participation aux initiatives visant à valoriser et soutenir l'engagement des pères — Initiative Place-O-Père, CooPère Rosemont, Relais-Pères). Le projet Relais-Père a d'ailleurs reçu le prix Paternité 2011 de l'Association pour la santé publique du Québec (AS PQ).

Cette brève introduction témoigne que de nombreux acteurs sont confrontés aux enjeux liés à un engagement accru des pères auprès de leur enfant. Malgré cette préoccupation des instances gouvernementales, le rapport du Conseil de la famille (2008) soulignait que les pères étaient peu présents dans les politiques publiques actuelles. « *Dans les actions, les communications, les programmes, les mesures, les lois, les budgets, peu d'éléments sont destinés spécifiquement à la condition paternelle*, p. 96 ». Deslauriers (2005) abonde en ce sens en soulignant que « [...] *les politiques sociales se présentent comme étant destinées aux jeunes parents, mais lorsqu'on précise l'offre de service, on nomme souvent presque exclusivement le soutien à la jeune mère.* »

Un écart existe ainsi entre le discours social valorisant l'engagement paternel et certains marqueurs plus concrets qui sont observés dans la sphère plus publique. À cet effet, on peut penser à la déclaration de naissance qui fait désormais référence à la *mère biologique* et à *l'autre parent* (père ou mère) ou à l'absence de congé pour le père dans le cas d'un deuil périnatal. La consultation préliminaire de certains documents illustre également cet écart. Bien que la *Politique de périnatalité 2008-2018* alloue une place importante aux pères en les mentionnant à plus de 100 reprises dans le document, aucune mesure concrète à l'égard des pères n'a encore émergé de cette politique puisqu'aucun plan d'action n'a été produit à ce jour. On se surprend également que le *Programme national de santé publique 2003-2012* (mis à jour en 2008) ne comporte aucune mention du mot père.

On se doit cependant de reconnaître des avancées annonciatrices d'un souffle nouveau quant à des mesures gouvernementales positives à l'égard de la paternité. Pensons, entre autres, au Régime québécois d'assurance parentale qui alloue un congé de paternité de 3 à 5 semaines et un congé parental qui peut être pris par l'un ou l'autre des parents. Le second Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 identifie, sous la responsabilité du ministère de la Famille, une mesure spécifique qui vise à *développer et à diffuser des activités de sensibilisation et de soutien en vue de l'engagement accru des pères dans la famille* (mesure 13). Par le Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères, le ministère de la Famille appuie financièrement le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) et l'adaptation des pratiques des organismes communautaires Famille aux réalités paternelles. La préoccupation de mieux documenter les réalités paternelles se traduit par l'étude commandée en 2009 par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur les effets des *services préventifs pour les pères en difficulté et leurs enfants* ainsi que par le financement d'une recension des services aux pères québécois en 2010 par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine de l'époque et par le ministère de la Famille. La présente étude s'inscrit dans cette foulée.

## Les différents volets de l'étude

---

Dans un contexte de mouvance, la famille d'aujourd'hui pose d'importants défis sur le plan sociétal et interpelle directement l'appareil gouvernemental. Bien que les pères soient désormais reconnus comme un incontournable à intégrer dans l'équation parentale, plusieurs inconnus de cette équation subsistent toujours. De plus, en analogie à une valse, les nombreux acteurs concernés doivent coordonner leurs pas s'ils souhaitent aller de l'avant. Cette coordination repose sur une mise à jour des connaissances pertinentes et sur une réflexion collective au sujet des diverses réalités et des enjeux soulevés. Le présent projet poursuivait ces deux objectifs de manière ultimement à identifier certaines balises qui assureraient une cohérence entre les diverses mesures, politiques ou lois qui visent à valoriser et à soutenir les mères et les pères pour le mieux-être de l'ensemble des membres de la famille, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit ici du premier volet de cette étude centré sur une analyse documentaire des politiques, des lois, des règlements et de mesures gouvernementales afin d'analyser les contenus relatifs aux pères de manière à mieux en apprécier les impacts potentiels.

La CTF constitue l'une des réalités et l'un des enjeux majeurs actuellement pour les mères, les pères et les politiques publiques. Elle fait appel à l'intégration des sphères privée et publique, longtemps cloisonnées, mais dont l'intégration est désormais essentielle. Dans un contexte où la population est vieillissante, où le marché du travail est hautement compétitif et spécialisé, on ne peut que s'inquiéter des impacts sur les jeunes familles québécoises. On doit ainsi considérer la CTF comme une composante incontournable de la politique familiale mais également comme un déterminant de la santé et du bien-être des familles lorsque l'on considère les taux élevés de stress et d'épuisement professionnel. Le deuxième volet de cette étude s'y attarde de façon plus spécifique en adoptant une vision familiale de la CTF qui intègre les pères mais également le couple conjugal et parental. Il s'agit ici de dépasser la préoccupation individuelle pour considérer les sous-systèmes familiaux dont les caractéristiques influencent les choix potentiels de la CTF, permettant ainsi d'éviter de circonscrire cette thématique à un enjeu essentiellement féminin.

Bien que certaines mesures importantes existent, le Québec n'a pas dénoncé explicitement de politique familiale, ni de politique en matière de CTF, même si un projet sur la question a déjà fait l'objet d'une consultation en 2004. La CTF occupe cependant une place croissante dans l'action gouvernementale. Entre autres, le ministère de la Famille offre un Programme de soutien financier aux milieux de travail qui vise à les encourager à instaurer de bonnes pratiques en matière de CTF. Également, c'est à l'initiative de ce ministère que la norme Conciliation travail-famille (9700-820) a été développée sous la coordination du Bureau de normalisation du Québec par un comité de représentants d'employeurs, d'employés et de l'intérêt général. Elle spécifie les exigences en matière de bonnes pratiques de CTF. Ces éléments, comme les nombreux écrits existants sur la CTF, seront analysés pour bien documenter les réalités actuelles de la CTF et identifier des pistes prometteuses permettant de bonifier les stratégies de conciliation.

Un dernier volet exploratoire s'est ajouté en cours de route suite aux réflexions réalisées par le Comité d'experts et aux constats découlant des principaux résultats obtenus. Une réalité qui touche pourtant de nombreuses familles avait été peu documentée soit, celle du contexte de la séparation conjugale et des enjeux juridiques. Initialement, une personne du secteur juridique devait participer au Comité d'experts et alimenter la réflexion sur ces éléments contextuels plus spécifiques. Des contraintes de temps n'ont pas permis à cette personne de participer aux rencontres.

Le présent rapport fait état des résultats obtenus aux trois (3) volets de l'étude :

1. Place des pères dans les politiques publiques, sociales et familiales
2. Intégration des pères en matière de CTF
3. Perception de l'équité des mères et des pères quant à l'accès et au maintien des liens avec l'enfant suite à une séparation conjugale (volet exploratoire réalisé sous la forme de recension d'écrits et d'entrevues individuelles)

---

## MÉTHODE

---

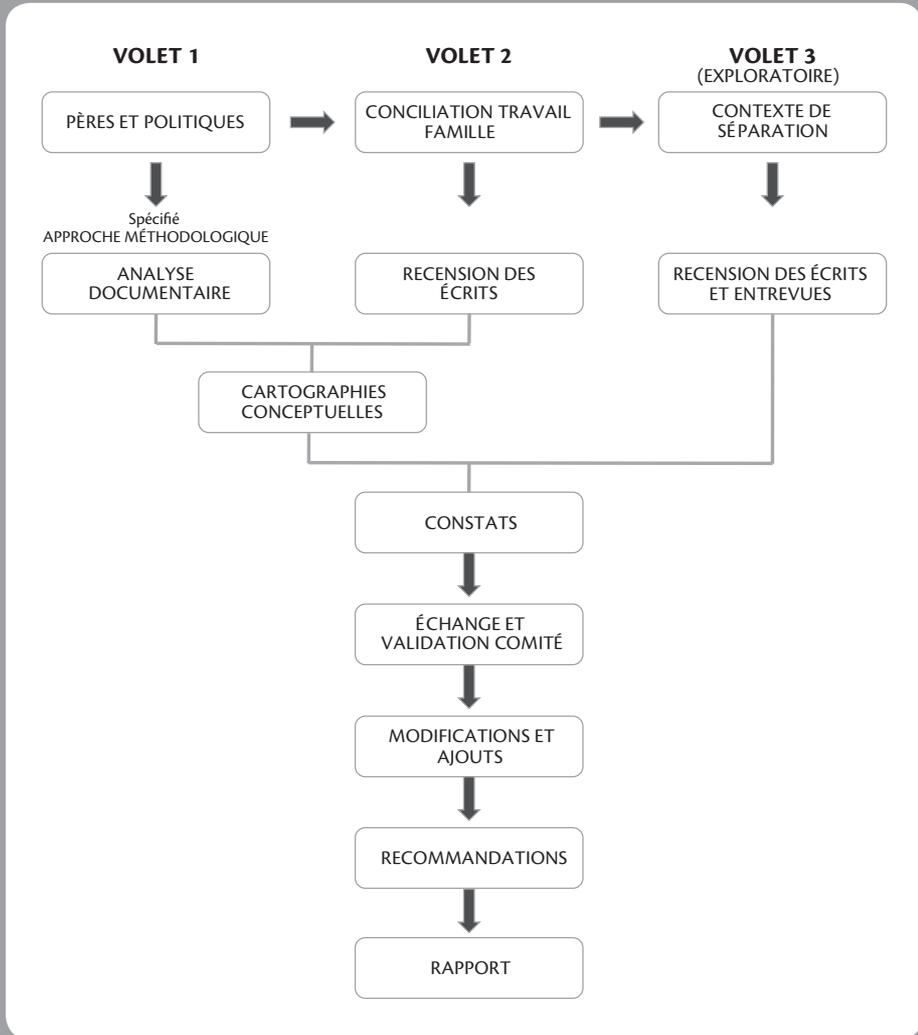
Afin de ne pas alourdir le texte, nous présenterons brièvement les paramètres méthodologiques de la démarche adoptée dans le cadre de cette étude. Le lecteur est invité à consulter l'annexe 1 pour une description plus détaillée.

Dans le cadre de cette étude, différentes approches méthodologiques complémentaires ont été utilisées. Ces approches s'inscrivent dans une démarche progressive et intégrative des connaissances. La figure 1 (PAGE 18) illustre cette démarche.

Il s'agit de : **1**) l'analyse documentaire (repérage et sélection des documents, recension des écrits) dont les constats sont formulés sous la forme de synthèse représentée visuellement par une carte conceptuelle préliminaire et ; **2**) la discussion et la validation par un Comité d'experts. Pour le troisième volet exploratoire ajouté en cours de route, une recension d'écrits et des entrevues ont été réalisées.

La richesse du Comité d'experts réside dans les expertises diversifiées et complémentaires issues de différents champs disciplinaires (psychologie, démographie, sociologie, médecine, travail social) et rejoignant les milieux gouvernemental, institutionnel et universitaire. Le Comité d'experts s'est réuni à cinq reprises pour valider les principaux contenus discutés et suggérer de nouvelles avenues de documentation à investiguer.

**FIGURE 1**  
**Approches méthodologiques et démarches des trois volets de l'étude**



# 1. PLACE DES PÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES



# 1. PLACE DES PÈRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour ce volet, un repérage systématique des documents pertinents (politiques, lois, règlements, programmes), a été effectué pour les différentes instances gouvernementales concernées. Ils ont, par la suite, fait l'objet d'une analyse plus fine des contenus. Considérant les avancées scientifiques marquées en regard de l'engagement paternel, et dans un souci d'ancrer notre analyse en respect des données probantes, la première stratégie analytique adoptée porte sur les déterminants reconnus de cet engagement.

## **Analyse selon les déterminants de l'engagement paternel**

---

La figure 2 (PAGE 23) présente les principaux déterminants de l'engagement paternel identifiés dans les études empiriques réalisées depuis les trente dernières années (Pacault, Gourdes-Vachon et Tremblay, 2011; Turcotte et Gaudet, 2009). L'utilisation du modèle écosystémique développé par Bronfenbrenner et Morris (1978) permet de regrouper ces déterminants selon les différentes sources d'influence proximale et distale. Sur le plan proximal, on pense aux caractéristiques du père qui est placé au centre du modèle ainsi qu'à celles des environnements immédiats tels que la famille, le milieu de travail, les environnements de services sociaux et de santé ainsi que ceux de la communauté tels l'école, la garderie, les centres de loisirs, etc. Ces milieux de vie fréquentés par les pères sont illustrés par des couleurs distinctes dans la figure 2. En regard des influences distales, on retrouve les caractéristiques relatives aux environnements élargis (services offerts aux pères, formation du personnel aux spécificités masculines) et globaux tels que les contextes culturel, politique et socioéconomique. Ces différentes caractéristiques expliquent pourquoi certains pères sont plus engagés que d'autres. Il ne s'agit donc pas d'une simple question de bon vouloir des pères. Tout en permettant d'aller au-delà de l'individu pour mieux considérer les milieux de vie, ce modèle présente l'avantage d'ouvrir vers de multiples possibilités d'action pour mieux valoriser l'engagement paternel et mieux le soutenir.

Il est intéressant de noter que la recherche menée au cours des dernières années s'est surtout concentrée sur les sources d'influence proximales liées aux caractéristiques des pères et à celles de l'environnement familial. Certains travaux empiriques documentent également les particularités spécifiques au milieu du travail, ceci étant en grande partie attribuable au rôle de pourvoyeur traditionnellement assumé par les pères. En regard des autres milieux de vie, peu de documentation est disponible si ce n'est l'intérêt d'aménager les environnements de manière favorable aux pères (objectif que l'on retrouve en santé publique) en encourageant la formation du personnel aux réalités masculines. L'étude plus spécifique des environnements élargis ou globaux est quasi-inexistante, ce qui nous conforte quant au caractère novateur et à la pertinence de la présente étude.

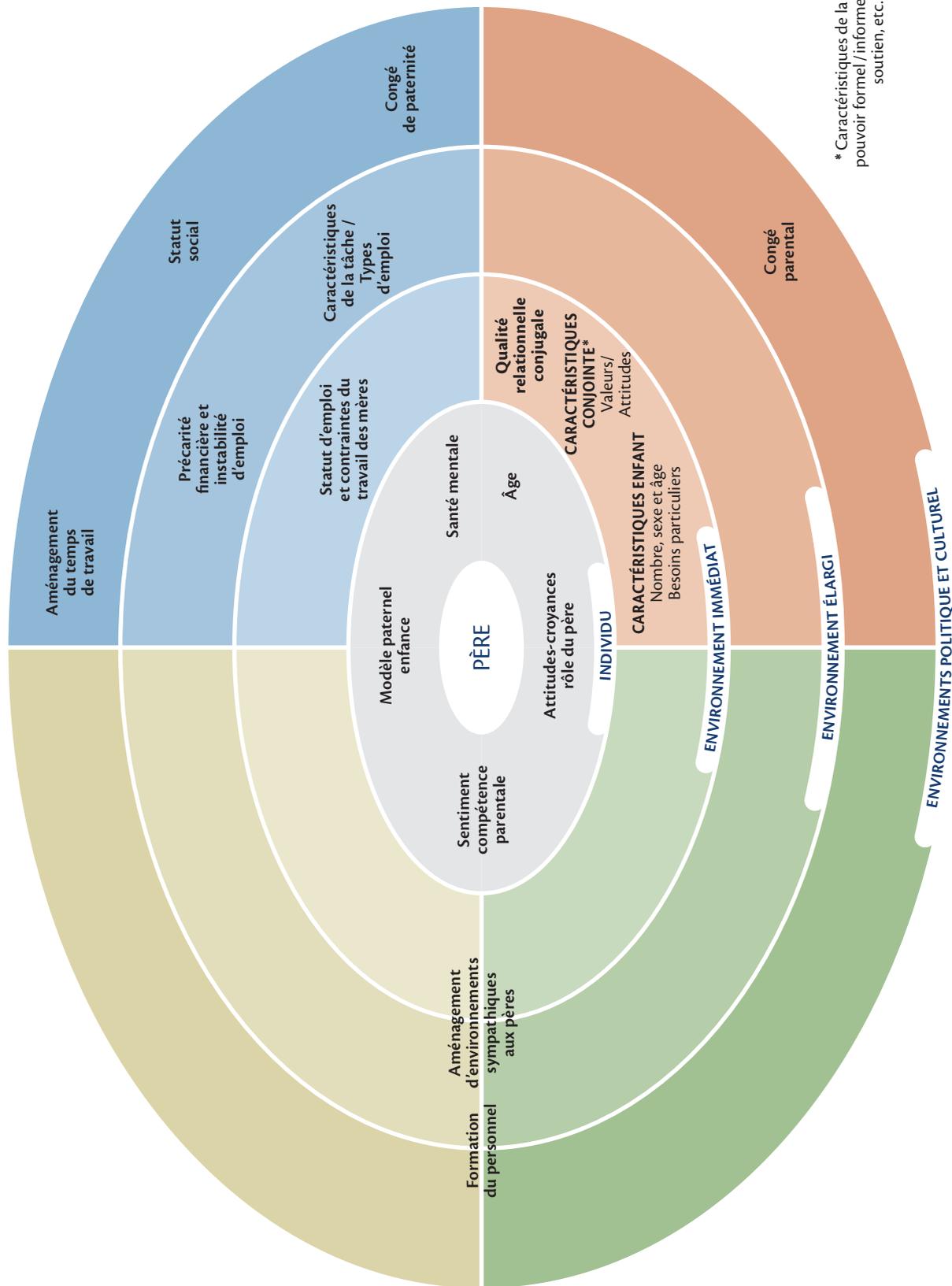
Afin d'aller un pas plus loin, nous avons reproduit cette analyse des déterminants de l'engagement paternel en fonction des différents documents gouvernementaux que nous avons répertoriés et analysés. Cette stratégie permettait de mieux identifier les leviers potentiels pour valoriser et soutenir l'engagement des pères. Le lecteur est invité à consulter la figure 3 (PAGE 24).

L'objectif de la présente étude étant de documenter la place des pères dans les politiques publiques, on ne s'étonne pas que les documents recensés s'inscrivent essentiellement en lien avec les environnements élargis et globaux. L'intérêt étant surtout de mieux apprécier en quoi ces politiques, ces lois et ces programmes contribuent à renforcer les influences proximales pour un engagement accru et de qualité des pères auprès de leurs enfants. À nouveau, les documents sont répertoriés en fonction des milieux de vie fréquentés par les pères, ce qui suggère des pistes potentielles en fonction des mandats relatifs et spécifiques aux différentes instances concernées.

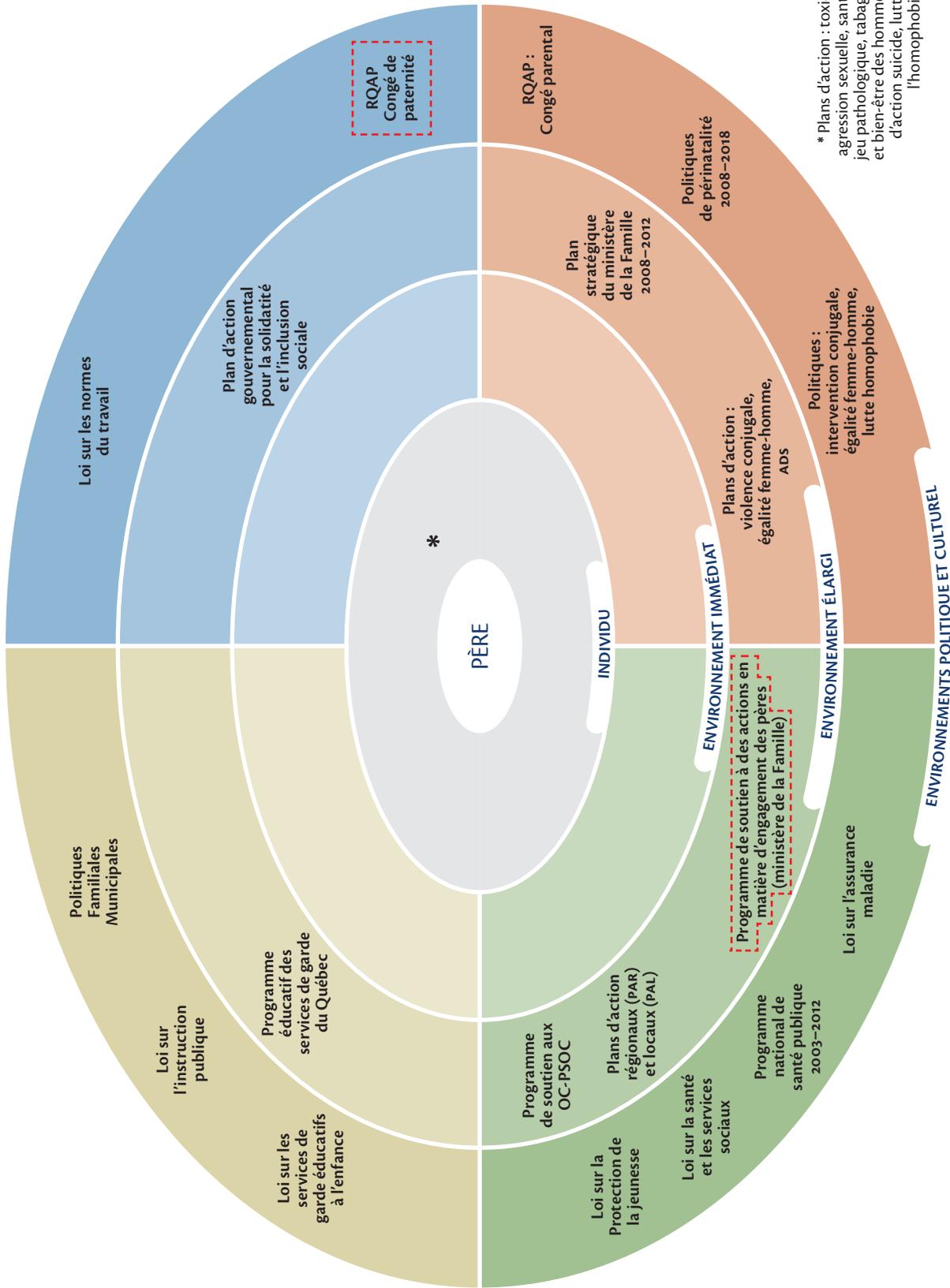
Au niveau des caractéristiques individuelles (ontosystème), il est reconnu que hormis l'âge du père et les caractéristiques des enfants sur lesquels il est difficile d'exercer une influence, les attitudes et les croyances à l'égard des rôles de genre ainsi que le rapport au père durant l'enfance sont des variables très influentes sur le père lui-même sur lesquelles il est possible d'agir. Or, en juxtaposant les différentes mesures mises en place, on constate que peu d'entre elles ciblent directement ces aspects, outre les différents plans d'action qui visent à lutter contre certaines difficultés que peuvent vivre les pères (toxicomanie, prévention du suicide, etc.). Des mesures sont aussi mises en place et visent les hommes en difficulté comme population générale, un mandat qui relève davantage du MSSS, mais très peu sont spécifiques à l'endroit des pères. Un positionnement qui peut être précaire, « entre deux chaises », aux confluent de deux ministères (MSSS et ministère de la Famille). Précisons également que selon la recension des modalités de soutien offertes aux pères en 2010 sur l'ensemble du territoire québécois (Dubeau, Thibault et Villeneuve, 2011), les pères étaient surtout rejoints par les

**FIGURE 2**  
**Déterminants de l'engagement paternel selon le modèle écosystémique de Bronfenbrenner en fonction des milieux de vie fréquentés par les pères**





\* Caractéristiques de la conjointe : pouvoir formel/informel, rôle vigile, soutien, etc.



\* Plans d'action : toxicomanie, agression sexuelle, santé mentale, jeu pathologique, tabagisme, santé et bien-être des hommes, stratégie d'action suicide, lutte contre l'homophobie

- TRAVAIL
- FAMILLE
- ENVIRONNEMENT SERVICES
- COMMUNAUTÉ

organismes communautaires Famille (OCF) qui identifiaient une clientèle parfois lourde (p.ex. problèmes de santé mentale du père, toxicomanie) pour laquelle ils ne se sentaient pas nécessairement bien outillés, tout en ne sachant pas à quels services ou organismes plus spécifiques les référer.

La figure 3 fait ressortir également que peu de mesures gouvernementales ciblent spécifiquement la mère à titre de levier facilitateur important de la relation père-enfant, alors qu'il est clairement démontré dans la documentation scientifique que l'opinion et la perception de la mère sont des variables fortement significatives. Ainsi, les mesures portent essentiellement sur l'individu ou la famille, mais peu, voire aucune ne s'adresse au couple comme co-partenaire de l'équipe parentale. Les rencontres pré et postnatales dans le cadre des *Services intégrés en périnatalité et petite enfance* (SIPPE) seraient une opportunité intéressante. Bien qu'encouragées, les rencontres auprès des pères ne sont toutefois pas comptabilisées dans les statistiques ce qui a pour effet que les efforts pour rejoindre les deux parents reposent donc sur une volonté individuelle des intervenants. Plus concrètement, la Fiche de périnatalité des SIPPE ne permet d'ailleurs pas d'inclure le nom du père. Précisons que les SIPPE étaient également identifiés dans l'une des recommandations du rapport du Comité d'experts sur les drames intrafamiliaux : « Poursuivre et diversifier les services en périnatalités et petite enfance afin de répondre aux besoins des familles à risques, tout en adaptant ces programmes aux pères (Tremblay, 2012, p. 44) ».

On constate également que bien que des mesures adressent chacune des sphères de vie (famille; travail; environnement de services; communauté/services de proximité), peu sont spécifiques à la sphère « travail ». Un fait qui peut paraître étonnant puisque d'une part, on sait que les hommes sont encore aujourd'hui plus nombreux que les femmes à investir la sphère professionnelle. Considérant que le rôle du père est en mutation sur le plan du discours social, nombreux sont les hommes qui se définissent encore par leur identité professionnelle. De plus, le marché du travail axé sur la productivité, la compétitivité, l'efficacité représente un frein supplémentaire dans l'implication familiale pour certains pères qui ont une vision plus traditionnelle des rôles parentaux. Enfin, la question d'intervention dans la sphère professionnelle ne fait pas l'unanimité : certains considèrent que l'État a pour devoir de légiférer et de baliser les responsabilités des entreprises alors que d'autres sont plutôt d'avis qu'il s'agit d'une sphère privée où les interventions étatiques devraient être réduites au minimum.

En résumé, la figure 3 identifie plusieurs leviers potentiels dans les différents milieux de vie fréquentés par les pères (lois, politiques, programmes). Il faut cependant mentionner que très peu précisent, de façon spécifique, des orientations ou des actions pour les pères (voir encadré pointillé en rouge). Il s'avère ainsi essentiel, d'exploiter davantage les documents recensés par une analyse de contenus qui permet de mieux apprécier l'intégration de l'entité paternelle au sein de la composante parentale.



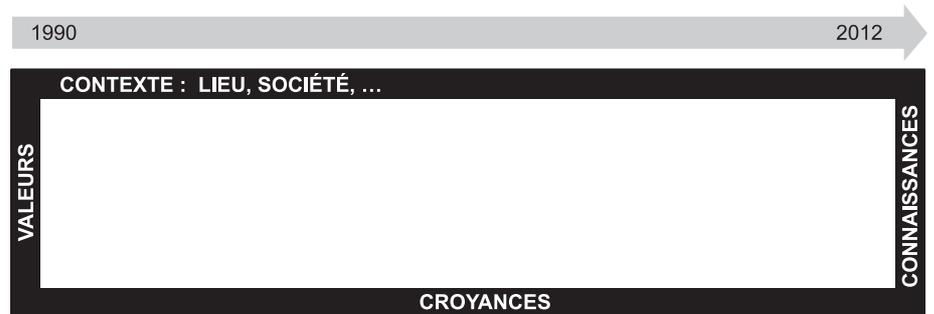
**FIGURE 3**  
**Leviers gouvernementaux pour favoriser l'engagement paternel**

## Analyse de contenu des documents répertoriés

---

Nous avons analysé les documents des différentes instances gouvernementales recensés par un repérage de mots clés relatifs aux rôles parentaux (maternel et paternel). Au-delà de la fréquence, une analyse de contenu des extraits a été effectuée afin de mettre en contexte l'utilisation de ces terminologies. Certaines limites ou questionnements peuvent être associés à une telle approche auxquels nous sommes sensibles. Par contre, la pertinence est justifiée par la spécificité et la signification accordées au choix des mots. Elle rejoint également le besoin identifié par les pères de « reconnaissance de leur existence » (Dubeau, de Montigny, Devault et Lacharité, 2013). Le fait d'être nommé est en soi un marqueur et une « inscription » des pères.

**FIGURE 4**  
**Cadre général de l'objet d'études**



### Baliser le cadre général de l'objet d'études

D'entrée de jeu, il est important de préciser que l'objet d'étude (la paternité) s'inscrit dans un cadre défini en regard des connaissances actuelles portant sur la paternité, des croyances et des valeurs prônées quant à l'engagement paternel et ce, dans un contexte géographique (Québec) et historique (1990 et +) donné.

On dispose actuellement de plus de 30 années d'études menées auprès des pères, témoignant de l'avancement des connaissances en regard des effets bénéfiques de l'engagement paternel pour l'enfant, la conjointe et le père lui-même, des déterminants de cet engagement ainsi que certaines pratiques d'intervention prometteuses et des conditions gagnantes qui y sont associées (Dubeau, Thibault, & Villeneuve, 2011). Il s'avère pertinent d'explorer comment ces connaissances sont connues des ministères et intégrées dans leurs orientations.

Sur le plan international, un regard est tourné vers le Québec qui fait preuve d'avancées quant à la question des pères. Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et son congé de paternité se démarque de ce qui prévaut dans la plupart des pays suscitant de nombreuses attentions. Cette mesure spécifique prend toutefois tout son sens dans une perspective plus globale visant la valorisation et le soutien à l'engagement paternel. À ce chapitre, un certain écart subsiste entre le discours social en faveur de cette présence des pères et les réalités terrain relatives aux pratiques de soutien à cet engagement. Un écart qui s'élargit d'autant plus en fonction des contextes de vulnérabilité dans lequel se retrouvent les pères (ex. sans emploi, précarité économique, problèmes de santé mentale, comportements antisociaux ou de violence, etc.). Dans ces contextes, d'autres discours sociaux émergent et viennent modérer et même plutôt décourager l'engagement des pères. Pensons, entre autres, au discours sur la primauté de la relation mère-enfant, étayée par la théorie de l'attachement ou à celui de la reconnaissance des différents agents de socialisation de l'enfant dont les parents, mères et pères demeurent des figures centrales mais parmi d'autres (éducatrices, enseignants) ou ultimement au rôle de l'État de protéger la mère et les enfants dans les situations conflictuelles pouvant entraîner de la violence. Il y a ainsi lieu de voir comment ces discours se coordonnent ou s'opposent dans le cadre des différentes orientations données par les ministères.

**La section suivante de ce volet de l'étude présente l'analyse des différents documents répertoriés.**

## Répertorier et analyser les documents

Suite à un premier repérage élargi, le Comité d'experts s'entend pour limiter les documents analysés aux lois, aux politiques, aux objectifs des ministères, aux programmes et aux plans d'action. Nous avons ainsi retiré les bilans, les rapports, les formulaires et les autres écrits, de manière à assurer une plus grande homogénéité.

Au total pour l'ensemble des différentes instances gouvernementales consultées, 38 documents principaux ont été analysés auxquels s'ajoutent la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'une partie du Code civil du Québec. Le tableau 1 présente la répartition des documents en fonction des instances gouvernementales concernées.

**TABLEAU 1**  
**Fréquence par types de document selon les différentes instances gouvernementales**

SOURCES 	TYPES DE DOCUMENTS RETENUS POUR LA CONSULTATION					TOTAL
	Lois	Politiques	Objectifs ministériels	Programme	Plan d'action	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	3	2	2	9 + Par / pal	19
Ministère de la Famille	3			3	1	7
Secrét. condition féminine		1			3	4
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2				1	3
Ministère de la Justice *					1	1
Ministère du Revenu	1			1		2
Ministère des Loisirs, de l'Éducation et des Sports	2					2
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles						
<b>TOTAL</b>	11	4	2	6	15 +	38 +

\* Ajout des documents : Charte des droits et libertés de la personne + Code civil du Québec

Chacun de ces documents a été analysé dans un premier temps, par un repérage systématique de la mention des mots clés « *père, mère, parent* » (axe 1 : spécificité de la mention). Par la suite, chacun des extraits relatifs aux pères a fait l'objet d'une analyse de contenu permettant de mettre en contexte, l'utilisation du vocable « père » (axe 2 : action/objectif ciblé). Une codification qui se situe selon un continuum allant d'un vocable père qui est qualifié d'**indifférencié** (p.ex. « le nom des mères et des pères ») ou dans le cadre d'un portrait des populations (p.ex. « les pères de notre communauté occupent des emplois précaires... ») à celui plus spécifique utilisé lors **d'une orientation ou d'une action** clairement précisée « un colloque sur les pères ». La grille de codification est décrite à l'annexe 2 (PAGE 84).

L'interprétation des résultats a fait l'objet d'une démarche itérative et intégrative auprès du Comité d'experts. L'approche qui apparaissait la plus pertinente de présenter les résultats, bien qu'elle s'avère peu orthodoxe, était de partir des étapes finales d'analyse qui permettaient d'extraire trois profils types. L'analyse plus détaillée menant à ces profils sera présentée par la suite.

### PROFILS DES APPROCHES UTILISÉES

Les profils sont décrits en fonction de deux axes principaux d'analyse : **1)** la spécificité du vocable mère/père et ; **2)** le caractère ciblé de la mention parentale (mère/père) en terme d'objectifs ou d'impacts.

En regard de la spécificité des terminologies utilisées (axe 1), trois profils se distinguent :



Le tableau qui suit présente les résultats obtenus en fonction des documents répertoriés selon les différentes instances gouvernementales.

**TABLEAU 2**  
**Fréquence et pourcentage de la spécificité des terminologies (AXE 1)**

INSTANCES	PÈRE	MÈRE	PARENT
Ministère de la Santé et des Services sociaux	95 (6,8%)	292 (20,9%)	1011 (72,3%)
Ministère de la Famille	28 (8,1%)	16 (4,6%)	303 (87,3%)
Secrétariat à la condition féminine	33 (20,0%)	50 (30,3%)	82 (49,7%)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	28 (26,2%)	42 (39,3%)	37 (34,5%)
Ministère de la Justice	85 (32,7%)	83 (31,9%)	92 (35,4%)

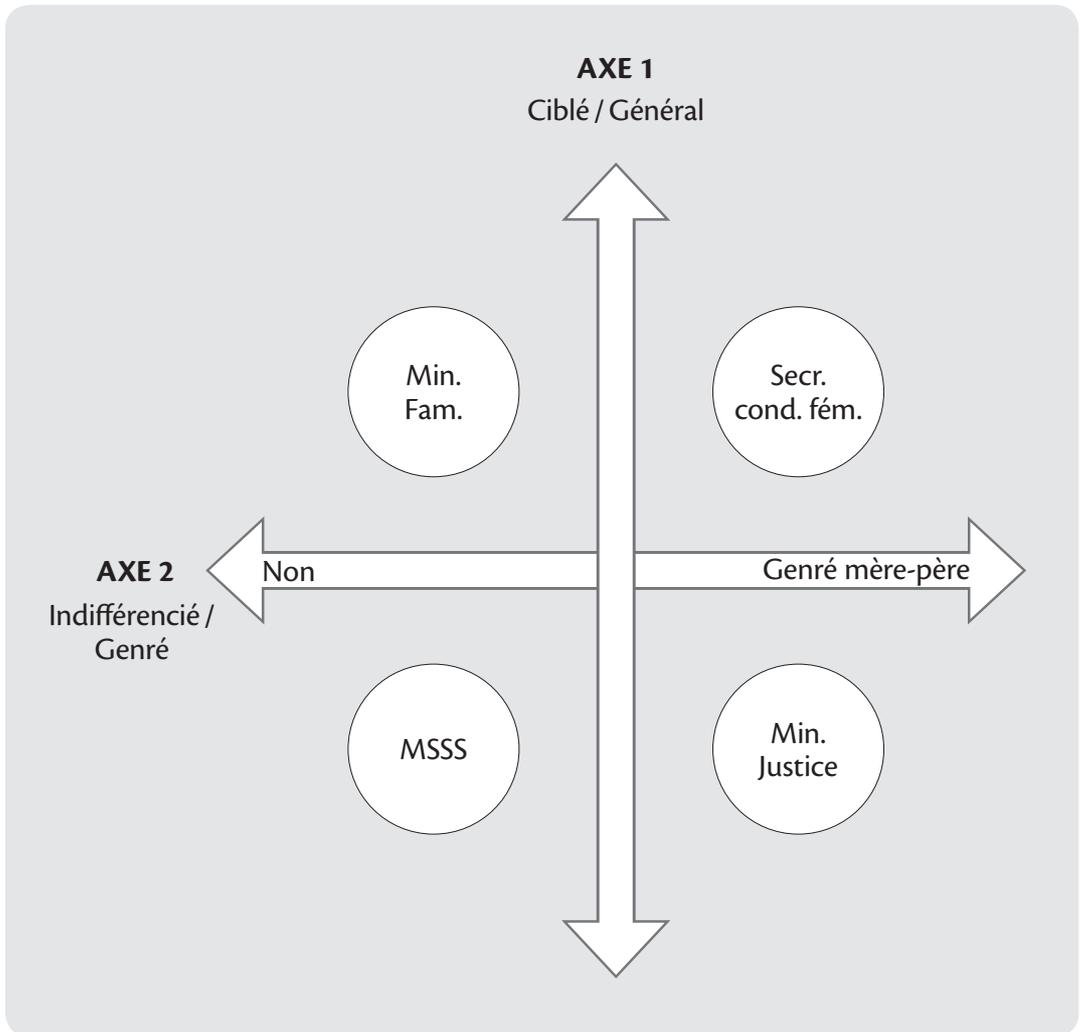
Le second axe issu de l'analyse de contenu porte sur le contexte dans lequel est utilisée la terminologie « père ». Les catégories s'inscrivent sur un continuum allant d'une utilisation générale dans un contexte descriptif à celle ciblée en fonction d'un objectif, d'une orientation ou d'une action. Le tableau 3 présente les résultats obtenus sur ce deuxième axe.

**TABLEAU 3**  
**Contexte ciblé de l'utilisation des terminologies (AXE 2)**

Instances	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan	Total ciblé
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action		
MSSS	95	41	21	4	6	2		13		8	21 (22,8%)
M. Famille	28	6	2		5	5		3	7		20 (71,4%)
Secrétariat Cond. Fém.	33	3	15		1	4	2		4	4	9 (27,3%)
M. Justice	85	66	19								0
MESS	28	25	3								0

La combinaison des deux axes d'analyse contribue à préciser quatre profils qui semblent caractériser l'approche adoptée par différentes instances gouvernementales. La figure 5 situe ces différents profils.

**FIGURE 5**  
**Profils de la place des pères dans les documents gouvernementaux**



**TABLEAU 4**  
**Principales caractéristiques des différentes approches**

<b>APPROCHE INCLUSIVE</b>	<b>APPROCHE SPÉCIFIQUE</b>	<b>APPROCHE INDIFFÉRENCIÉE</b>
La plus fréquemment utilisée	La plus susceptible d'être utilisée dans des programmes ou des mesures destinés aux pères	La plus marginale ou réservée à des champs d'intervention spécialisés
<p><b>Axe d'intervention : santé et services sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation probante du mot « parent »</li> <li>Peu de visibilité des pères dans les documents, présence diluée</li> <li>Certaines pratiques encouragées à l'égard des pères, mais de façon marginale</li> <li>Quasi-absence des pères dans les orientations régionales et locales</li> </ul>	<p><b>Axe d'intervention : famille</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prédominance des pères dans des mesures ciblées, telles que le RQAP et le Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères (mesure 13 du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes)</li> </ul> <p><b>Axe d'intervention : Égalité entre les femmes et les hommes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure spécifique de genre</li> <li>Peu pour les pères mais clairement genrées et ciblées</li> </ul>	<p><b>Axe d'intervention : cadre juridique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation équivalente des mentions « père et mère »</li> <li>Contexte d'utilisation qui se veut essentiellement indifférencié</li> </ul>

**Les sous-sections qui suivent présentent de façon détaillée pour chacune des instances gouvernementales les résultats des analyses documentaires.**



## **SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ**

**Des orientations qui adoptent une approche inclusive se traduisant par peu de visibilité des pères**

Le tableau qui suit présente les résultats obtenus suite à l'analyse de documents répertoriés en regard du ministère de la Santé et des Services sociaux. Au total, 19 documents ont été analysés (19 / 38 – 50 %).

**TABLEAU 5**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Santé et des Services sociaux**

<b>Mots clé ciblés : père, paternité, paternel, mère, maternité, maternel, parent, parental, conciliation, condition, travail</b>				
<b>Sources primaires</b>	<b>Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...</b>	<b>Père</b>	<b>Mère</b>	<b>Parents</b>
<b>Ministère de la Santé et des Services sociaux</b>				
Lois	Loi sur les services de santé et les services sociaux	4	19	15
	Loi sur l'assurance maladie	1	1	1
	Loi sur la Protection de la Jeunesse	2	4	163
Politiques	Politique de périnatalité 2008–2018 — Un projet porteur de vie	61	203	239
	Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (1995)	2	3	4
	Politique québécoise de lutte contre l'homophobie	1	2	8
Objectifs ministériels	Programme national de santé publique 2003–2012		9	3
	Plan stratégique du MSSS 2010–2015		1	2
Programmes	Les services intégrés en périnatalité et petite enfance — favoriser le développement des enfants âgés de 1 à 5 ans. Guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales	21	29	+ 500
	Programme de soutien aux organismes communautaires 2013–2014			3
Plans d'action	<b><i>Voir document PAR_PAL pour les plans d'action de toutes les régions*</i></b>			
	Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010–2013	1	6	4
	Plan d'action gouvernemental 2012–2017 en matière de violence conjugale			7
	Stratégie québécoise d'action face au suicide			19
	Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006–2011 (2006)		8	10
	Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Plan d'action (2001)	2	3	11
	Plan d'action en santé mentale 2005–2010 — La force des liens (2005)			9
	Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002–2005 (2002)			6
	Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2006–2010 (2006)		4	8
	Plan action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011–2016			9
<b>Total</b>		95 6,8%	292 20,9%	1011 72,3%

\* Analyses présentées ultérieurement dans le rapport

Tel que mentionné dans les profils décrits, plus fréquemment, ces documents adoptent une approche inclusive par le vocable « parent » (72,3 %, 1011 / 1398). En conformité au discours social, lorsque le parent est identifiée, il s'agit plus souvent de la mention « mère » (20,9 %) que « père » (6,8 %).

**TABLEAU 6**  
**Mise en contexte des mentions « pères » (MSSS)**

Ministère	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action	
MSSS	95	41	21	4	6	2		13		8

Au-delà de la mention, une analyse de contenu a été effectuée de manière à mieux circonscrire le contexte dans lequel le mot est utilisé. Tous les extraits portant la mention père ont été codés en fonction de cinq (5) catégories principales (voir Annexe 2).

Essentiellement, la mention spécifique de « père » dans les documents s'inscrit soit de manière indifférenciée (41/95 – 43,2 %) « Art. 27.3 *Utilisation des prénom/nom du père ou de la mère d'un usager de moins de 14 ans* » ou lors d'un portrait général (21/95 – 22,1 %) « *les pères québécois seraient ceux qui consacraient le plus de temps à leur enfant si on les compare aux pères américains et canadiens* ». Bien que plus rarement identifiés dans des objectifs précis, certaines pratiques sont encouragées : « *Les intervenantes et les intervenants doivent faire montre de plus d'ouverture à l'égard des pères afin qu'ils se sentent interpellés tout autant que les mères par les services* » ou quant à des actions spécifiques « *on doit s'efforcer de faire ces visites en présence du père en s'assurant toutefois de respecter les délais* ».



## FAMILLE

### Une approche inclusive mais quelques mesures spécifiques pour les pères qui ont « du punch »

Au total, sept (7) documents ont été analysés. Ils sont décrits dans le tableau qui suit.

**TABLEAU 7**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Famille**

Sources primaires		Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
<b>Ministère de la Famille</b>					
Lois	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance		1	1	177
	Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine		1	1	12
	Loi sur les prestations familiales (abrogée mais en vigueur pour situations avant le 1 déc. 2004)				2
Programmes	Accueillir la petite enfance : Le programme éducatif des services de garde du Québec		3	8	97
	Programme de soutien aux politiques familiales municipales				2
	Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères*		21	3	5
Plans d'action	Plan stratégique 2008-2012		1	3	8
<b>Total</b>			27 (8,1%)	16 (4,6%)	303 (87,3%)

\* Programme qui s'inscrit dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 mais dont la responsabilité est assumée par le ministère de la Famille.

De façon similaire aux documents répertoriés pour le MSSS, ceux relatifs au ministère de la Famille adoptent une approche inclusive par l'utilisation du vocable « parent » (87,3 %). Par contre, lorsqu'il est fait mention du père, il s'agit d'un contexte clairement ciblé lié aux principes/orientation, aux objectifs ou à des actions concrètes (21/27, 71 %).

**TABLEAU 8**  
**Mise en contexte des mentions « pères » (ministère de la Famille)**

Ministère	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action	
MFA	27	5	2		5	5		3	7	

Parmi les mesures plus spécifiques, on retrouve en lien avec le ministère du Revenu, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le congé de paternité. Les résultats du sondage sur l'utilisation de cette mesure traduisent sa popularité et son adéquation (mesure 56 du Plan d'égalité entre les femmes et les hommes). Ainsi, une participation qui passe de 4 % à tout près de 80 % lorsque le congé devient spécifique au père. Par contre, le congé parental (choix laissé à la discrétion des conjoints) demeure principalement utilisé par les mères (88 %). Il s'agit ici d'une belle illustration de l'influence des politiques sur les comportements et les pratiques qui dans ce cas concerne l'engagement paternel.

La seconde mesure spécifique découle du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La mesure 13 dont la responsabilité relève du ministère de la Famille vise à développer et à diffuser des activités de sensibilisation et de soutien en vue de l'engagement accru des pères dans la famille. Une mesure qui s'inscrit en conformité avec les résultats de la recension des modalités de soutien offertes aux pères sur l'ensemble du territoire québécois (Dubeau et al, 2011) qui démontre que ces modalités sont dispensées à 50 % par les organismes communautaires Famille (OCF).



## ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

### Une approche genrée avec peu de mesures pour les pères mais très ciblées

Les documents analysés sont présentés au tableau 9. Tel que mentionné précédemment, les données relatives au *Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères* ont été comptabilisées parmi les documents répertoriés sous le ministère de la Famille.

Sans surprise, on note que les documents adoptent davantage une approche genrée qu'inclusive. L'analyse de contenu des mentions « pères » que l'on retrouve au tableau 10, indique des contextes ciblés dans près du tiers des cas (9 / 33, 27,3 %)

**TABLEAU 9**  
**Analyse des documents répertoriés sous le Secrétariat**  
**à la condition féminine**

Sources primaires	Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
<b>Secrétariat à la condition féminine</b>				
Lois	∅			
Politiques	Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait	20	37	51
Programmes	Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères (Ce programme s'inscrit dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.) – Voir le tableau 8 — ministère de la Famille (page 36)			
Plans d'action	Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015	13	13	24
	Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale			7
	Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) 2011-2015			
<b>Total</b>		33 (20%)	50 (30%)	82 (50%)

**TABLEAU 10**  
**Mise en contexte des mentions « pères »**  
**(Secrétariat à la condition féminine)**

Ministère	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action	
Secr. CF	33	3	15		1	4	2	0	4	4

L'analyse des documents répertoriés sous le Secrétariat à la condition féminine fait ressortir trois mesures spécifiques et ciblées pour les pères. La mesure 15 (Télé-Québec) se centre sur la valorisation de modèles et de comportements égalitaires dans la programmation visuelle jeunesse. Tel que décrite précédemment, la mesure 56 (Conseil de gestion de l'assurance parentale) concerne la réalisation d'un sondage auprès des pères qui ont recours au congé de paternité (RQAP). En tout dernier lieu, il y a la mesure 13 dont la responsabilité relève du ministère de la Famille que nous avons décrite précédemment.

Dans l'ensemble, l'approche adoptée par le Secrétariat à la condition féminine se démarque de celle inclusive privilégiée par le MSSS et ministère de la Famille. Par contre, tout comme le ministère de la Famille, elle cible des mesures peu nombreuses mais spécifiques pour les pères.



## SYSTÈMES JURIDIQUE ET LÉGAL / EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE Équité de genre, sans spécificité

L'analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Justice trace un profil différent de ceux obtenus précédemment. Les résultats qui sont décrits au tableau 11 indiquent la spécificité et la relative équité des mentions « mère et père ». L'analyse de contenu présentée au tableau 12 confirme la perspective non différenciée adoptée.

**TABLEAU 11**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de la Justice**

Sources primaires	Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
<b>Ministère de la Justice</b>				
Lois	∅			
Politiques	∅			
Programmes	∅			
Plans d'action	Plan stratégique 2010–2015			7
<b>Autres documents</b>				
Charte	Charte des droits et libertés de la personne			3
Code civil QC		85	83	89
<b>Total</b>		85 (31,8%)	83 (31,1%)	99 (37,1%)

**TABLEAU 12**  
**Mise en contexte des mentions « pères » (ministère de la Justice)**

Ministère	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action	
Justice	85	66	19							

Les documents recensés témoignent du principe de loi relatif à une non-différenciation selon le genre. Il est intéressant ainsi de vérifier les impacts de cette approche sur le plan de la pratique. À cet égard, certains écarts entre les mères et les pères quant à l'accès et au maintien des liens avec leurs enfants sont observés dans des études empiriques réalisées en ce domaine. Une situation complexe qui nécessite de considérer les caractéristiques avant, pendant et après la séparation. Le lecteur est invité à consulter le volet exploratoire ajouté à la présente étude qui se centre sur la séparation conjugale de manière à mieux cerner les enjeux spécifiques à ce contexte de vie qui touche de nombreuses familles.

Nous incluons dans cette sous-section les résultats très similaires obtenus pour les documents répertoriés pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (tableaux 13 et 14).

**TABLEAU 13**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Sources primaires	Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Lois	Loi sur l'aide aux personnes et aux familles	8	9	14
	Loi sur les normes du travail	17	25	16
Politiques	∅			
Programmes	∅			
Plans d'action	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale	3	8	7
<b>Total</b>		28 (26,2 %)	42 (39,3 %)	37 (34,5 %)

**TABLEAU 14**  
**Mise en contexte des mentions « pères » (MESS)**

Ministère	Père	Indiff.	Portrait	Principes / Orient.		Objectif	Action			Bilan
				Indiff.	Différ.		Indiff.	Outil	Action	
MESS	23	20	3							



## AUTRES SPHÈRES DE VIE TOUCHANT L'ENGAGEMENT PATERNEL — ÉDUCATION, IMMIGRATION

Des créneaux à positionner en regard de l'engagement des pères

Sans nécessairement rechercher un repérage exhaustif de la documentation, des efforts ont été alloués à consulter les sites de d'autres ministères susceptibles d'être interpellés par la valorisation et le soutien à l'engagement paternel. À la lecture des tableaux 15 et 16, on note qu'aucun document n'aborde les enjeux relatifs à la parentalité.

**TABLEAU 15**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

Sources primaires		Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
<b>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</b>					
Politiques	Ø				
Programmes	Ø				
Plans d'action	Ø				
<b>Total</b>					

**TABLEAU 16**  
**Analyse des documents répertoriés sous le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport**

Sources primaires		Documents recensés : Politiques, Plans d'action, publications...	Père	Mère	Parents
<b>Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport</b>					
Lois	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation				
	Loi sur l'instruction publique				
<b>Total</b>					



## DES AVENUES COMPLÉMENTAIRES D'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Deux avenues complémentaires d'analyse documentaire ont été abordées dans le cadre de ce premier volet de l'étude. Découlant du *Programme national de santé publique 2003–2012* (PNSP – mis à jour en 2008), nous étions intéressés à vérifier comment les orientations générales et les priorités accordées étaient actualisées sur le terrain en regard plus spécifiquement de l'engagement paternel. Pour ce faire, nous avons répertorié et analysé les Plans d'action régionaux (PAR) des Agences de santé et de services sociaux ainsi que les Plans d'action locaux (PAL) des CSSS sur l'ensemble du territoire québécois.

Considérant que le niveau municipal avait peu été touché, à la demande du Comité d'experts, il a été suggéré de documenter la place des pères dans les politiques familiales municipales (PFM). De façon plus spécifique, un échantillonnage de 18 politiques familiales municipales a été sélectionné pour l'analyse. Afin de ne pas alourdir la lecture en considérant les résultats parcimonieux obtenus, une brève synthèse des résultats sera présentée.

### **Synthèse de l'analyse des Plans d'action régionaux et locaux (PAR-PAL)**

Le *Programme national de santé publique 1997–2002* avait identifié parmi ces priorités « *que les programmes dans les domaines de la périnatalité et de la petite enfance incluent systématiquement un volet sur la valorisation du rôle des pères et sur l'engagement de ceux-ci* ». Malheureusement, cette priorité n'a pas été retenue dans la version 2003–2012 du programme. À la consultation de ce dernier document, on note qu'aucune mention n'est faite du mot « père » alors que les « mères » sont présentes sous l'angle de la santé de l'enfant, la santé physique et les conditions socioéconomiques. Malgré cette absence d'orientation ou de priorité spécifique en regard des pères, il peut être possible que régionalement ou localement des actions soient effectuées. Nous avons consulté la quasi totalité des PAR (n=18) et des PAL du territoire québécois (n=86).<sup>1</sup>

Malgré les efforts importants alloués pour consulter tous les documents, les résultats concrétisent la quasi-absence des pères dans les orientations régionales (PAR) qui se répercutent également dans les plans d'action locaux (PAL). Lorsque les pères étaient nommés, peu de mentions concernaient des actions ciblées, des objectifs ou des indicateurs de résultats. L'annexe 3 présente l'ensemble des documents analysés.

1. Malgré les tentatives répétées mais infructueuses pour l'accès à certains PAL, nous avons utilisé le Plan stratégique du CSSS (n=23) ou dans de plus rares cas, les rapports annuels (n=12). Seuls sept (7) CSSS n'ont pu être documentés.

De façon plus spécifique, cinq (5) Plans d'action régionaux sur les 18 consultés mentionnent les pères (22 %). La région de Lanaudière se démarque tout particulièrement par l'identification de six actions ciblées. A titre d'exemples, une action régionale en lien avec le PNSP — Soutenir le comité régional sur la paternité en participant à l'organisation d'un colloque régional sur la promotion de la paternité en 2009–2010, en lien avec le projet de recherche « Un père pour apprendre ». Une seconde action précise « *Qu'au moins une activité valorisant le rôle du père soit organisée annuellement dans chaque territoire de la MRC.* »

L'analyse des 86 Plans d'action locaux provenant des CSSS et des plans stratégiques semblent indiquer une volonté plus près du terrain d'intégrer et de rejoindre les pères. Ainsi, c'est 27 % des PAL qui mentionnent les pères (23 / 86). Il est intéressant cependant de noter que ces mentions concernent plus spécifiquement des objectifs/outils adaptés ou des actions ciblées (56,5 %, 13 / 23).

### **Synthèse de l'analyse des Politiques familiales municipales (PFM)**

Au total, 18 municipalités ont été choisies à partir de la liste des villes où une PFM était accessible selon la taille<sup>1</sup>, la proximité d'un grand centre et l'année de publication de la PFM.

Les résultats démontrent que le nombre de mentions des mots clés relatifs aux pères est presque identique à celui des mères (7 et 9 respectivement). Le terme « parent » et ses déclinaisons (parental, parentalité) est sur-représenté comparativement aux mentions plus spécifiques père/mère (n= 154 contre n=16). Ce résultat est en grande partie attribuable à la notion de « famille » retrouvée dans les PFM.

De façon plus spécifique, la mention père est présente dans les PFM de six (6) municipalités (33,0 %) alors que celle « mère » est notée pour sept (7) municipalité (38,9 %). Il est intéressant de noter que la mention de « conciliation travail-famille » est plus fréquentes (10 / 18, 55,6 % des municipalités). Le lecteur est invité à consulter l'annexe 4 pour une description détaillée de cette analyse.

1. Villes petite taille (5 000 – 19 999) : Saint-Honoré de Chicoutimi, Maniwaki, Gaspé, Lac Etchemin, Rawdon, Deux-Montagnes, Mont-Laurier, Bromont || Villes moyenne taille (20 000 – 49 999) : Rimouski, Rouyn Noranda, Baie Comeau, Mascouche

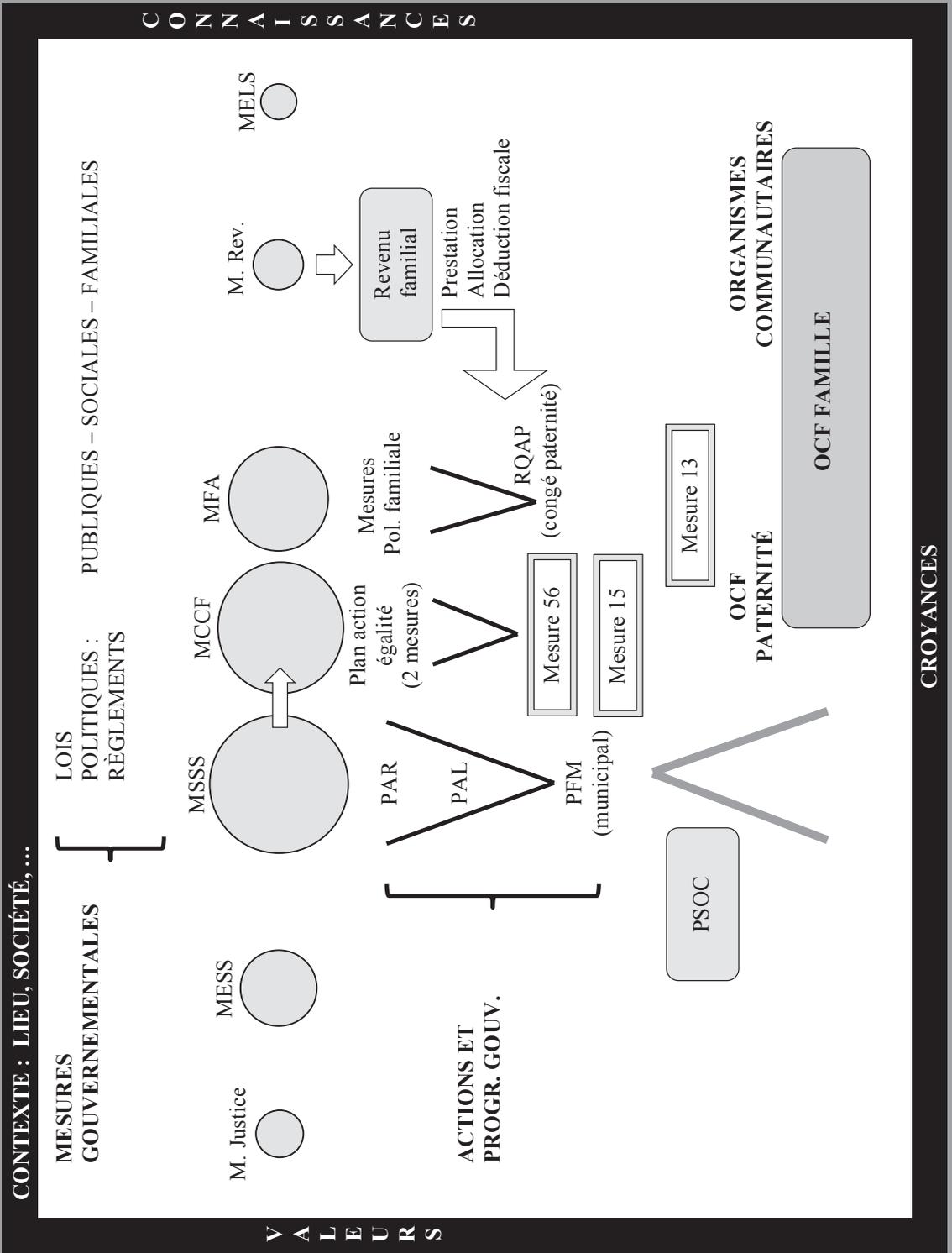
## Constats et recommandations — VOLET 1

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<b>Analyse des déterminants de l'engagement paternel et des leviers d'action des différentes instances gouvernementales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs leviers possibles mais peu de mesures spécifiques</li> </ul>	<p><b>Dans les milieux de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt d'une Politique familiale qui s'étende au-delà des mesures actuelles afin de promouvoir une vision de la famille inclusive qui intègre explicitement et les mères et les pères</li> <li>Le soutien coparental — Soutenir les mères et les pères en tant qu'entité familiale et donc, intégrer la notion de couple dans le soutien à la famille (p.ex. SIPPPE) — Fiche de périnatalité qui intègre les pères/dossier respectif pour les pères</li> <li>Mesures ciblées en santé et services sociaux de manière à soutenir les pères en difficulté en favorisant le maintien des liens avec leurs enfants et une réponse rapide à leurs besoins (p.ex. en contexte de séparation conjugale)</li> <li>La communauté (milieu de garde, école, loisirs, services communautaires) — formation des personnels aux réalités masculines afin de soutenir l'adaptation des pratiques</li> <li>Politiques familiales municipales : promouvoir une vision familiale explicitement inclusive et des pères et des mères et mettre en place un projet de sensibilisation aux stratégies qui permettent de mieux rejoindre les pères</li> <li>Immigration : intégrer la parentalité (mère et père) comme levier reconnu d'intégration sociale dans les documents</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains déterminants peu documentés dans les études actuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques sur fréquentation des pères aux différents milieux de vie (garde, santé et services sociaux, services communautaires, etc.) et obstacles / facilitateurs</li> <li>Ministère de la Justice — malgré une visibilité similaire des mères et des pères — des écarts subsistent sur le plan de la pratique : il faut documenter la situation</li> <li>Sous-estimation de l'influence pouvant être exercée par les mesures mises de l'avant dans la sphère du travail sur l'engagement paternel. Intégrer explicitement les pères dans les stratégies de CTF étant donné leur importance stratégique</li> </ul>

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<b>Analyse documentaire – stratégies adoptées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupation interministérielle à l'égard des pères / hommes qui se reflète dans le Plan d'action gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité interministériel pour assurer la cohérence entre les orientations et couvrir les différents milieux de vie : par exemple, pour le soutien aux pères en difficulté</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La mention genrée « mère-père » est pertinente et contribue à reconnaître l'existence des pères dans la sphère privée plus traditionnellement reconnue comme secteur d'expertise des mères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance que ces mentions s'inscrivent dans un contexte ciblé (action, objectif, priorité, etc.)</li> <li>Politique de périnatalité : prioriser des actions afin de mettre en œuvre l'orientation déjà contenue à la page 63 de la Politique</li> </ul>

<b>Quelques pistes supplémentaires de réflexion</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure dans la Déclaration de naissance la mention suivante : Ligne 1) Parent (mère ou père) Ligne 2) Parent (mère ou père)</li> <li>Congé parental lors d'un deuil périnatal pour les pères</li> <li>Réfléchir sur la façon de favoriser une plus grande prise du congé parental par les pères (seulement 12 %)</li> <li>Poursuivre et étendre à d'autres secteurs la mesure 13 du deuxième Plan d'action gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le troisième Plan d'action en la matière (p.ex. milieux de garde)</li> <li>Optimisation du Programme SIPPÉ pour rejoindre les pères et aborder les thématiques conjugales–coparentales</li> <li>Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'effet des services préventifs auprès des pères en difficulté et leurs enfants (action concertée – FRQSC)</li> <li>Intégrer les réalités paternelles dans le prochain Programme national de santé publique</li> </ul>

# CARTE CONCEPTUELLE 1 Place des pères dans les politiques publiques



# 2. CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE



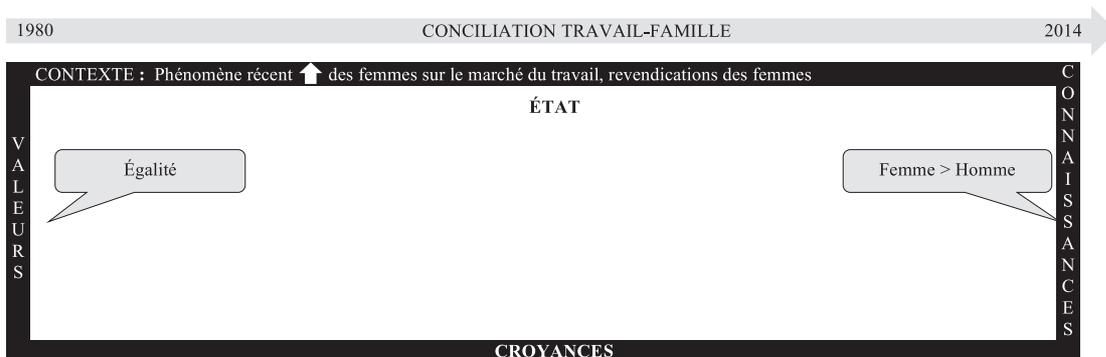
# 2. CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

## Baliser le cadre général de l'objet d'étude

La place des femmes occupée dans la sphère publique incite à une re-distribution et à un investissement accru des hommes dans les responsabilités relatives à la sphère domestique. Autrefois confinés au rôle de pourvoyeur, les pères d'aujourd'hui participent davantage aux soins des enfants (Beaupré, Dryburgh, & Wendt, 2010). De nos jours, l'égalité juridique et sociale entre les sexes représente un objectif de société explicite quasi-incontesté dans les pays occidentaux. Toutefois, les responsabilités professionnelles peuvent interférer avec le temps que les parents passent avec leurs enfants au cours des premières années. À preuve, depuis 2011, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a inscrit la CTF comme thème de son indice du Vivre mieux, mesure du bien-être des sociétés (OCDE, 2011 dans INSP, 2013).

À ce jour, peu d'écrits documentent les réalités des pères en regard de la CTF. Plus fréquemment, ils sont identifiés à titre de facteurs de soutien à la CTF pour les mères mais rarement leur propre expérience est reconnue, en les questionnant directement. Il existe donc encore aujourd'hui peu de statistiques ou de portraits situationnels spécifiques aux pères en matière de CTF.

**FIGURE 6**  
**Cadre général de l'objet d'études (CTF)**



La présente démarche en est une de type exploratoire, visant à rendre compte de l'état de la conciliation travail-famille (CTF) dans une perspective propre à la paternité et de ses enjeux spécifiques. Il ne s'agit pas d'une recension des écrits en matière de CTF, ce que plusieurs chercheurs ont déjà réalisé, mais plutôt celle d'une conceptualisation et d'une réflexion commune sur les enjeux de la CTF dans un contexte de promotion de l'égalité des sexes. Le choix de porter attention à la réalité des pères repose sur une volonté de combler ce qui est constaté comme une lacune dans la documentation en la matière. Durant de nombreuses années, la CTF a été considérée comme étant du ressort exclusif des mères. Elle invite toutefois à intégrer davantage l'entité paternelle de cette composante parentale de manière à mieux refléter la « FAMILLE ».

## **La place des pères en matière de CTF**

---

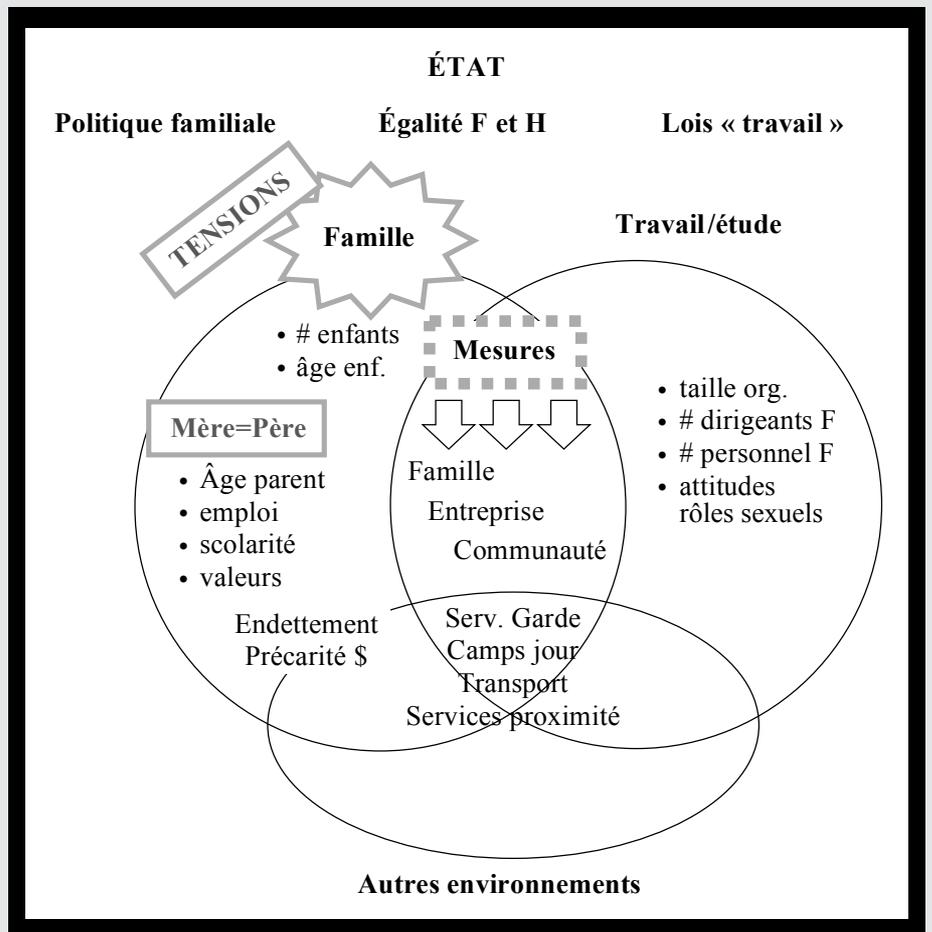
Bien que les familles aient changé et qu'on assiste à une diversification des structures familiales, il importe de préciser que la plupart des pères vivent avec leurs enfants à plein temps. Au Canada en 2006, huit (8) pères sur 10 vivaient à plein temps avec leurs enfants (Beaupré, Dryburgh & Wendt, 2010). Selon ces auteurs, il faut également considérer que la garde partagée est de plus en plus répandue dans les contextes de rupture conjugale. À ces situations s'ajoute celle du nombre de pères de familles monoparentales qui a également connu une croissance importante au cours des dernières années. Selon les données du dernier recensement (Statistiques Canada 2011), cela représente 22,8 % des familles monoparentales (124 620 / 545 765). Ces statistiques illustrent bien que les pères prennent une place de plus en plus importante auprès de leurs enfants. Or, la très grande majorité des pères au Canada occupait un emploi rémunéré. Alors que près de 90 % des pères occupaient un emploi en 1995, cette proportion s'élevait à 94 % en 2006. De plus, les données indiquent que les pères travaillent davantage que les hommes sans enfant, ce qui témoigne sûrement d'une volonté de subvenir aux besoins de sa famille, d'une reconnaissance de ses obligations et de ses responsabilités de pourvoyeur. Le rôle du père en est-il pour autant essentiellement circonscrit à ce statut de pourvoyeur ? Certes, dans sa conception traditionnelle, les fonctions principales du père étaient celles de pourvoyeur et d'autorité familiale, mais l'ensemble des changements sociétaux vécus au cours des trente dernières années invite à une redéfinition des rôles parentaux, maternels et paternels.

Il importe également de garder à l'esprit que la diversité des configurations familiales se conjuguent avec des configurations multiples du travail (le 1/3 des emplois au Québec sont atypiques). Un contexte qui a pour effet de multiplier la complexité de la recherche d'équilibre entre les engagements familiaux et professionnels. Il n'existe donc pas de modèle unique au niveau des structures et incidemment, au niveau des besoins et des offres de mesure qui devraient en résulter. Par exemple, le régime de travail semble lié à la fréquence des contacts entretenus avec l'enfant. Les pères qui travaillent à temps partiel voient moins souvent leur enfant que les pères qui travaillent à temps plein. Pour expliquer ce phénomène, Le Bourdais et ses collègues (2000) posent l'hypothèse que les

horaires de travail de ces pères s'arriment moins facilement à celui des enfants et que le revenu plus faible peut les amener à occuper plus d'un emploi à temps partiel. La flexibilité et la souplesse accrues de certains types d'emploi est intéressante mais peut entraîner un « débordement » sur le plan professionnel (ex : travail à domicile s'effectue en tout temps).

La figure 7 regroupe les principaux concepts clés identifiés dans la documentation principalement québécoise recensée en lien avec la CTF. En reprenant le modèle écosystémique de Bronfenbrenner, il s'agit de la zone qui se superpose entre les milieux de vie côtoyés par les mères et les pères (famille et travail), ce qu'il qualifie de mésosystème. Un sous-système que l'on étudie très peu mais qui s'avère important quant aux influences exercées. On peut s'attendre ainsi à ce que des messages divergents véhiculés dans ces deux environnements génèrent des tensions (p.ex. le désir d'être présent à la vie familiale et de partager les responsabilités avec sa conjointe – un employeur qui a une vision stéréotypée des rôles sexuels et qui valorise la disponibilité professionnelle).

**FIGURE 7**  
**Principaux concepts clés de la CTF**



À la lecture de la carte conceptuelle proposée, trois principaux déterminants communs de l'engagement paternel et de la CTF sont identifiés :

1. Le soutien conjugal (microsystème)
2. La culture organisationnelle (mésosystème vu sous l'angle de l'influence travail-famille)
3. La persistance des stéréotypes / rôles traditionnels (ou discours social) (macrosystème)

## 1. SOUTIEN CONJUGAL

Dans la sphère familiale, le soutien du conjoint s'avère la variable la plus influente en matière de CTF, lequel serait plus significatif que l'âge des enfants, la composition familiale et le revenu familial (sous réserve du fait que nous sommes d'avis que le soutien conjugal est tributaire de la composition familiale) (Guérin, St-Onge, Chenevier, Deneault et Deschamps, 1997; Tremblay, 2003). La présence d'un conjoint capable de partager les tâches domestiques et parentales est notamment l'une des considérations les plus importantes pour les jeunes femmes dans leur réflexion de fonder une famille.

Un plus grand partage des responsabilités parentales, professionnelles et financières semble montrer que les couples à deux revenus se considèrent de plus en plus non seulement comme des « co-soutiens » économiques pour la famille, mais plus largement comme des « co-soutiens » pour leurs enfants (Daly, 2004). Selon ce chercheur, les couples formés de conjoints présentant des caractéristiques semblables au niveau du revenu et du statut professionnel sont plus propices à un partage équitable des tâches (soins des enfants, tâches domestiques et professionnelles) et incidemment, à une meilleure CTF. Les récentes études tendent d'ailleurs à faire état d'un partage plus équitable chez les jeunes générations de parents.

On peut ainsi s'interroger sur ce qui amène les pères à être plus engagés auprès de leur enfant et à partager avec leur conjointe ces responsabilités. Les recensions en ce domaine s'entendent pour reconnaître l'importance du climat conjugal (Pacault et al., 2011; Turcotte et Gaudet, 2009). Par contre, l'alliance parentale, et plus précisément le sentiment de partager une vision commune de la façon d'interagir avec les enfants, s'avère un meilleur prédicteur de l'engagement paternel, au-delà des mesures globales de la qualité de la relation conjugale (Turcotte et Gaudet, 2009).

L'adoption d'un niveau d'analyse dyadique (couple parental) ou même systémique familial est peu présent dans la documentation en matière de CTF. L'analyse se situe au niveau individuel où les mesures offertes aux parents ciblent quasi-exclusivement l'un d'eux, et ne reflètent pas la réalité de la sphère familiale et de son interaction avec la sphère du marché du travail.

En plus de la reconnaissance des mères envers les pères et du degré d'investissement qu'elles leurs accordent, il y a lieu de considérer les caractéristiques typiques des emplois des mères. Celles-ci sont plus nombreuses que les pères à occuper des emplois moins bien rémunérés, à temps partiel ou atypiques (Tremblay, 2011). Ces caractéristiques pèsent souvent dans la balance lors des choix du couple relatifs à la CTF (congé parental, visite chez le médecin de l'enfant).

À cet égard, il faut souligner que les organisations ont un rôle à jouer puisque certaines études indiquent que les hommes **utilisent moins de mesure de conciliation** et se sentent parfois moins légitimes de le faire (Dulac & Groulx, 1998; Pleau, 2003; Tremblay, 2003). Le soutien du conjoint peut donc être facilité si son organisation offre des mesures diversifiées lui permettant d'assumer sa part de tâches. Mais encore faut-il outrepasser l'offre de mesures et la transposer en culture organisationnelle ouverte.

## 2. CULTURE ORGANISATIONNELLE

La culture organisationnelle se définit comme un ensemble de croyances, de valeurs et de normes ainsi que d'artefacts partagés, inconsciemment ou non, par les membres d'une organisation (Denison, 1996; Schein, 1985 cité par Chrétien & Létourneau, 2010). La culture d'entreprise et les valeurs véhiculées au sein de celle-ci ont une très grande influence non pas seulement sur la présence de mesures de CTF mais sur le degré d'utilisation des mesures par les employés. Le soutien du supérieur immédiat est un facteur particulièrement déterminant. Le manque perçu de soutien de l'employeur touche près de un parent-travailleur sur deux (47 %) (Chrétien & Létourneau, 2010). L'appui des collègues semble également une variable importante qui pourrait, dans certains cas, atténuer l'impact négatif de l'absence de soutien du supérieur.

Malgré la mise en place de politiques, de programmes et de mesures de CTF, il existe souvent un écart entre celles-ci et la possibilité offerte aux salariés de s'en prévaloir. Ce constat incite à mieux documenter l'accessibilité et le recours à ces mesures. Selon un sondage mené par la firme Workopolis en 2007 auprès de pères actifs sur le marché du travail, ceux-ci rapportent avoir l'impression qu'il est plus difficile pour eux de s'absenter du travail pour s'occuper des enfants ou pour prendre un congé parental. Un père sur cinq (21 %) admet que le temps passé loin de sa famille est sa principale préoccupation.

Une culture favorable à la CTF comporte de nombreux effets positifs quant à l'enrichissement au travail, la hausse du sentiment d'appartenance tout en réduisant les intentions de démissionner et les conflits de travail. Selon Dulac (2006), « *La culture d'entreprise axée sur la performance et le profit s'accommode mal du fait que les pères soient plus présents et engagés auprès de leurs enfants. Les valeurs de l'engagement ne riment pas avec performance et profit*, p. 166 ». Le témoignage d'un père qui œuvre dans le domaine de la consultation informatique est éloquent lorsqu'il dit un jour à son patron qu'il serait absent le lendemain car il devait rester à la maison avec ses deux fils. « J'aurais mieux fait de me taire! » Il a fait l'objet de remarques désobligeantes et s'en fait encore parler aujourd'hui. « J'ai donc décidé de ne plus dire la vérité, je dis simplement que je dois m'absenter. » (Bérard, 2000).

Les employeurs associent encore aujourd'hui les responsabilités familiales à des responsabilités individuelles. Même si on en parle sur la scène publique, on a l'impression que la CTF relève du domaine de la vie privée de l'employé et que pour certains, il s'agisse encore « d'une affaire de femmes ». À l'instar de l'analyse sur la place des pères dans les politiques publiques, les initiatives en matière de CTF émanent principalement des initiatives personnelles ou locales (du bas vers le haut).

### 3. LA PERSISTANCE DE STÉRÉOTYPES DANS LE DISCOURS SOCIAL

Conformément à la promotion de l'égalité entre les sexes dans laquelle s'inscrit le Québec, on tend à voir émerger une évolution des mentalités et du discours chez les plus jeunes générations, notamment quant aux fonctions genrées et au concept de parentalité. Par contre, les stéréotypes différenciés et traditionnels persistent. Les statistiques témoignent d'une transformation plutôt lente vers les valeurs et les mentalités associées à la masculinité et incidemment à la paternité. Plusieurs indicateurs permettent de rendre compte d'une approche qui demeure fortement matricentree, laquelle s'inscrit dans un contexte social global. Les discours sociaux influencent donc considérablement la promotion du rôle des pères.

Une des présomptions les plus couramment en vigueur en matière de garde d'enfant est celle qui veut que la mère soit la mieux placée pour prendre soin de l'enfant étant donné qu'elle a été la principale figure d'attachement de l'enfant et la principale pourvoyeuse de soins (Deschambault & Laterrière, 2012).

Dans les idéologies traditionnelles, les pères sont considérés comme un complément nécessaire aux mères, mais seulement en tant que parents secondaires (Gaunt, 2008; Markham, Ganong & Coleman, 2007). Or, la perspective égalitariste est davantage associée à un partage plus équitable des responsabilités entre les parents, ce que l'on tend d'ailleurs à observer chez les nouvelles générations de parents (Bulanda, 2004, dans Leahey, 2013)

Paradoxalement, alors qu'un nouveau type de paternité est valorisé, les hommes sont encore exposés aux mêmes modèles stéréotypés et demeurent confrontés aux résistances induites par ces rôles traditionnels (Deslauriers, 2002). Saucier (2001) demandait à des pères d'identifier dans leur entourage un modèle de père idéal. La surprise a été de constater que seulement 17 % des répondants pouvaient identifier cet homme. Les pères doivent ainsi se construire eux-mêmes, se ré-inventer un modèle de père considérant que modèle transmis dans leur famille d'origine correspond peu au mode de vie actuel.

Historiquement, les hommes se sont fortement définis par leur réussite économique et leur statut social (Dorais, 1988). Ceci étant d'autant plus vrai que dans la société occidentale, le travail constitue l'un des plus importants facteurs de reconnaissance sociale (Dulac, 1997). Or, malgré la pression mise sur les pères pour investir davantage la sphère familiale, l'emploi rémunéré demeure un facteur significatif d'engagement paternel. Pour bon nombre de pères, répondre aux besoins de sa conjointe et de ses enfants constitue la démonstration de leur amour et de leur engagement dans la famille. C'est une façon d'accroître les ressources matérielles (logement, activités, vêtements, etc.) qui multiplie potentiellement les sources de stimulation et la création d'un environnement sécuritaire qui contribue à optimiser le développement de l'enfant.

Certains auteurs décrivent le contexte québécois propice à la crise identitaire masculine, en considérant les attentes paradoxales, voire antagonistes à l'égard des hommes. De cette manière, la propension idéologique actuelle dans la sphère familiale soutiendrait la recherche du père impliqué et attentionné alors qu'au sein des milieux de travail, on réclamerait le caractère productif, compétitif et acharné de l'homme. Des attentes que l'on observe également de plus en plus envers les femmes! Ainsi un marché du travail qui, s'il n'est pas sensible et soutenant à l'égard des responsabilités familiales risque de créer une tension importante sur la sphère privée. L'impact de valeurs divergentes entre deux milieux de vie (microsystèmes) place inévitablement l'individu en tension envers des choix déchirants : une conjointe qui souhaite un meilleur partage des tâches et un employeur qui s'attend à une priorité accordée aux tâches professionnelles. Dans un contexte de rupture conjugale auquel les familles sont confrontées dans 47 % des cas, considérant également que la garde partagée est en croissance au cours des dernières années, les enjeux relatifs à la CTF demeurent d'autant plus saillants et ce, pour les mères et les pères.

## La place de l'état en matière de CTF

---

Il faut reconnaître que le Québec a fait preuve d'avant-gardisme en matière de stratégie de promotion familiale. L'analyse sommaire de l'ensemble des mesures gouvernementales en matière de CTF a permis un regroupement en trois catégories principales décrites dans le tableau 17, soit les mesures plus spécifiques aux familles, celles visant le milieu de travail et celles visant la communauté.

**TABLEAU 17**  
**Mesures gouvernementales en matière de CTF**

Mesures centrées sur la <b>FAMILLE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)</li><li>• Programme de places à contribution réduite pour les services de garde (réseaux des services de garde)</li><li>• Crédits d'impôt pour frais de garde</li><li>• Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans</li></ul>
Mesures centrées sur le <b>MILIEU DE TRAVAIL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Norme Conciliation travail-famille (9700-820)</li><li>• Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de CTF</li><li>• Prix de reconnaissance CTF</li></ul>
Mesures centrées sur la <b>COMMUNAUTÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme de soutien aux projets de garde estivale et des grands congés scolaires</li><li>• Programme de soutien à des actions en matière d'engagement des pères</li></ul>

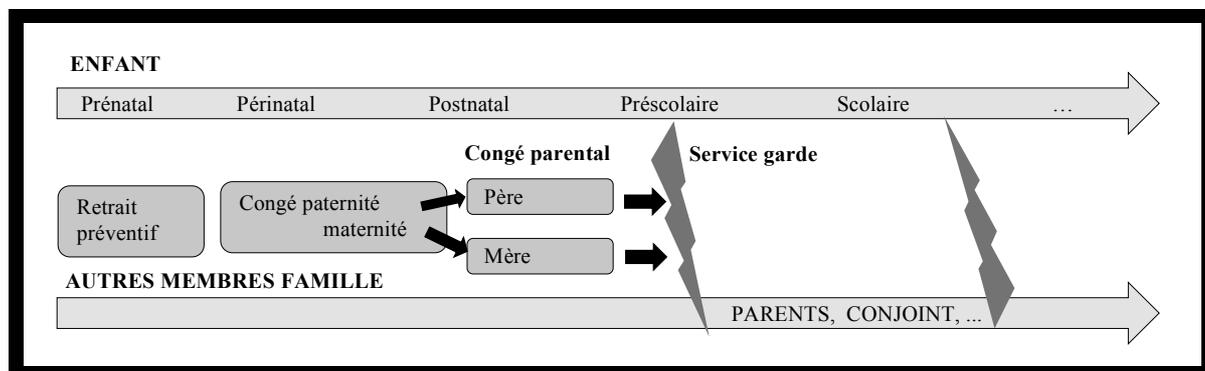
Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ainsi que le programme de places à contribution réduite pour les services de gardes sont les deux mesures gouvernementales de référence en matière familiale. Il s'agit de belles initiatives qui favorisent la CTF.

Depuis 2006, le Québec dispose de sa propre structure de régime d'aide financière aux nouveaux parents, lequel inclut désormais un congé parental spécifique aux pères de trois à cinq semaines. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord. Pour le gouvernement, cette mesure incite le père à jouer un rôle engagé auprès de son enfant dès les premiers mois de sa vie, ce qui favorise des rapports égaux entre les femmes et les hommes et trace la voie au premier partage des tâches parentales et familiales. Les études démontrent d'ailleurs que l'engagement précoce des pères s'avère le meilleur facteur de prédiction de son engagement ultérieur (Belsky et Volling, 1987).

À la fin du congé de paternité, un congé parental est disponible pour certains. Celui-ci est flexible, pouvant être réparti de diverses façons, en plus de proposer deux régimes possibles. Il importe toutefois de rappeler que la décision du choix de régime revient principalement à la mère. Les données colligées dans le cadre du sondage réalisé auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale (2011), ce n'est que dans 12 % des situations où le père s'est prévalu de cette mesure. Les résultats de ce sondage indiquent également que dans un contexte de séparation conjugale, le père se voit même imposer le choix de la mère.

Ces résultats incitent à ajouter progressivement à notre carte conceptuelle la dimension temporelle (le chronosystème) dans laquelle s'insèrent les différentes mesures (Figure 8). En considérant la famille comme une entité en développement, on peut penser aux étapes ultérieures où les responsabilités familiales liées à l'enfant sembleront moindres puisque celui-ci fréquentera les milieux de garde ou scolaire. Par contre, s'ajoutent les responsabilités liées aux autres membres de la famille qui en vieillissant nécessiteront des soins supplémentaires.

**FIGURE 8**  
**Perspective temporelle de la CTF (chronosystème)**



Plusieurs des mesures peuvent également être perçues comme un instrument de régulation économique, contribuant en tout premier lieu à des retombées dans la sphère professionnelle, en termes de rentabilité et de productivité (Dandurand et Kenepper, 2001; Dulac, 1997). Une retombée positive en soi mais qui peut avoir l'effet de faire ombrage au message de la famille comme l'une des principales fondations de la collectivité.

Le ministère de la Famille a également mis en place diverses stratégies pour promouvoir la CTF auprès des milieux de travail. La nature de ces mesures permet d'affirmer que le ministère a opté pour une approche de type incitative plutôt qu'obligatoire. Malheureusement, une analyse sommaire permet toutefois d'observer que les incitatifs sont peu utilisés.

En tout dernier lieu, pour répondre aux besoins des parents, il y a lieu d'élargir la CTF au-delà de la politique familiale pour y intégrer les enjeux relatifs à la santé et à l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, les résultats récents publiés dans l'avis scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec (2013) démontrent bien les impacts de la CTF sur la qualité de vie et la santé physique et mentale des parents travailleurs.

## Constats et recommandations — VOLET 2

---

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement paternel/le partage des responsabilités familiales est un levier d'une meilleure CTF</li> <li>• Changements sociaux et la plus grande égalité entre les femmes et les hommes feront de la CTF un enjeu aussi important pour les pères et les mères</li> <li>• Impacts de la CTF sur la santé physique et mentale des parents travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention explicite dans les documents que les mesures de CTF visent autant les mères que les pères</li> <li>• Formation d'un Comité interministériel (des besoins qui vont au-delà de la Politique familiale pour y intégrer des enjeux de santé et de bien-être des femmes et des hommes)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des configurations familiales qui se combine à des configurations multiples du travail – <i>il ne peut y avoir un modèle unique</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures diversifiées qui intègrent les emplois atypiques</li> <li>• Mesures partagées entre les parents (mesures coparentales plutôt qu'individuel-les : ex. 1 journée / sem. réservée au père durant X semaines)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-groupes plus vulnérables de familles : précarité économique ou écart entre les conjoints (sous-utilisation des mesures lorsqu'elles sont disponibles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux documenter ces réalités afin d'offrir des mesures adéquates</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Persistance de stéréotypes dans le discours social jumelée à la croissance du double emploi peut entraîner une pression importante sur le système familial créant un terreau fertile à la rupture conjugale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation essentielle des milieux de travail, tout particulièrement les milieux majoritairement masculins</li> <li>• Rareté et spécialisation de la main d'œuvre viendront changer la donne (mesures CTF ayant un pouvoir d'attraction) — Sensibilisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chronosystème : Couvrir les différentes étapes du développement de la famille incluant les enfants mais également les autres membres de la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour les proches aidants tant féminins que masculins</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'études qui permettent de documenter certaines réalités paternelles en matière de CTF</li> </ul>	<p><b>Documenter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les mesures de CTF utilisées par les hommes/pères</li> <li>• les motifs d'utilisation et de partage du congé PARENTAL du RQAP entre les parents</li> </ul>



# 3. LA SÉPARATION CONJUGALE RÉALITÉS PATERNELLES (VOLET EXPLORATOIRE)



# 3. LA SÉPARATION CONJUGALE RÉALITÉS PATERNELLES (VOLET EXPLORATOIRE)

Les écrits recensés et les volets de l'étude analysés ont fait ressortir un secteur moins documenté et pourtant au cœur des enjeux abordés. Il s'agit du contexte de la rupture conjugale et des systèmes juridique et légal. Initialement, une personne de ce secteur devait participer au Comité d'experts. Malheureusement, les contraintes de temps ont limité cette participation.

Un volet exploratoire, considéré préliminaire et exploratoire, a été ajouté par l'analyse de certains documents (non exhaustifs) et par des entrevues réalisées auprès d'acteurs concernés par cette thématique (juge, médiatrice familiale, avocat...).

## **Modalités de garde des enfants (accès et maintien des liens)**

---

### **PRINCIPE DE LOI ET CONSTATS**

Le principe de loi n'indique aucune différenciation selon le genre. Ainsi au Québec, les deux parents exercent ensemble l'autorité parentale et ils ont, à l'égard de leur(s) enfant(s), le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation. Ils doivent également nourrir et entretenir ceux-ci.—Critère de l'intérêt de l'enfant (art. 33 Code Civil). Des documents non différenciés sur le plan du genre, où les mères et les pères tout comme il en est des hommes et des femmes sont indiqués (Voir *Analyse documentaire – volet 1 – ministère de la Justice*).

Sur le plan de la pratique, des réalités distinctes pour les hommes et les femmes semblent ressortir. Les résultats récents de Biland et Schütz (2013) portant sur une banque de 2000 ordonnances en pension alimentaire pour enfants rendues dans la province du Québec en 2008 sont particulièrement intéressants. Le tableau 18 présente les tendances observées au cours d'une période de 10 ans quant aux modalités de garde de l'enfant.

**TABLEAU 18**  
**Évolution des modalités de garde de l'enfant de 1998 à 2008**

<b>MODALITÉS DE GARDE</b>	<b>ORDONNANCES 1998</b>	<b>ORDONNANCES 2008</b>
Exclusive à la mère	79,0 %	60,5 %
Garde partagée	8,1 %	19,7 %
Exclusive aux deux parents <sup>3</sup>	7,2 %	5,3 %
Exclusive au père	5,4 %	13,5 %
Autre	0,3 %	1,0 %

Les résultats indiquent sur une période de 10 ans, une diminution de la garde exclusive à la mère au profit d'une augmentation de la garde partagée et de la garde exclusive au père. Des changements qui confirment une présence accrue des pères auprès de leurs enfants. La garde exclusive à la mère demeure toutefois importante. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces résultats. Parmi ceux-ci, il est intéressant d'aller en amont de la décision pour documenter la demande en soi de garde.

### **QUI DEMANDE LA GARDE ET QUELLE EST LA PRÉFÉRENCE DES PARENTS ?**

Il convient d'étudier comment les pères et les mères expriment (ou non) – leurs préférences quant aux modalités de garde des enfants. À cet égard, des différences importantes subsistent entre les hommes et les femmes (Leahey, 2013). Au cours des procédures judiciaires, les mères sont plus mobilisées que les pères pour obtenir la garde de leur(s) enfant(s) (Biland et Schütz, 2013). Ainsi, quand un seul des deux parents fait une demande de garde, il s'agit plus souvent de la mère (69 % des dossiers considérés). Au total, dans plus d'un dossier sur deux, le père ne présente pas de demande par rapport à la garde de son ou de ses enfant(s). Biland et Schütz observent toutefois que le partage de la garde est le plus fréquent dans les situations de double demandes et d'accord entre les parents. Dans de tels dossiers, la garde partagée et la garde exclusive aux deux parents atteignent presque, quand on les cumule, la même proportion que la garde exclusive à la mère (41 % des dossiers avec double demande et accord entre les deux parents versus 47 % pour la garde à la mère).

3. Dans une famille où il y a plusieurs enfants, certains des enfants peuvent décider de résider chez la mère tandis que les autres enfants demeureront avec le père.

De façon générale, suite à une séparation, la mère est majoritairement choisie ou obtient la garde de l'enfant (Deschambault & Laterrière, 2012; Juby, Le Bourdais et Marcil-Gratton, 2005). La garde partagée est plus fréquente lorsqu'elle ne découle pas d'une procédure judiciaire (Biland & Schütz, 2013; Juby, Le Bourdais & Marcil-Gratton, 2005). De plus, lorsque l'enfant est consulté, il semblerait que celui-ci serait plus favorable à la garde partagée (Fabricus, 2003; Finley et Schwart, 2007, dans Deschambault & Laterrière, 2012).

De façon peu surprenante, les écrits recensés démontrent que la garde partagée est liée à une plus grande implication post-divorce des pères. La relation père-enfant est perçue plus positivement en contexte de garde partagée physique, dans lequel les pères rapportent une plus grande implication (Quéniart & Rousseau, 2004). Selon McKenry et ses collègues (1992, dans Quéniart & Rousseau, 2004), le « *niveau d'implication paternelle variait positivement avec le degré de satisfaction quant à l'exercice de la parentalité et la perception de l'influence exercée sur la vie de l'enfant. Plus les pères ont le sentiment que leur rôle est clair et défini, plus ils s'y identifient et plus grande est leur implication auprès de l'enfant.* ». L'implication est toutefois tributaire du choix volontaire et non obligatoire de cette modalité de garde. Lorsqu'elle est imposée par un tribunal, son influence bénéfique s'estompe (Dudley, 1991), illustrant l'importance du processus de séparation en soi. Lorsque la garde se règle devant les tribunaux, les contacts père-enfant seraient moins fréquents et la mère obtiendrait plus fréquemment la garde unique de l'enfant (Dudley, 1991). Selon Braver et Griffin (2000), la perception de perte d'autorité parentale et les sentiments d'impuissance et d'insatisfaction ressentis par les pères seraient à l'origine de cette moindre implication.

Les différences selon le genre semblent également se combiner à des distinctions en fonction du revenu. Dans l'étude de Biland et Schütz (2013), c'est dans les familles dites modestes que les situations de demande unique ou d'absence de demande sont les plus fréquentes (81 % des dossiers dans le quartile le moins riche 65 %). Par contraste, les situations d'accord sur le mode de garde sont plus fréquentes lorsque le revenu parental est élevé (45 % dans le quartile le plus riche, contre 28 % en moyenne). La corrélation entre le revenu et la demande de garde est particulièrement forte chez les hommes. De façon plus spécifique, 70 % des pères ayant des revenus les plus modestes ne formulent pas de demande quant à la garde, contre 41 % des pères les plus riches; 5 % des pères les plus pauvres demandent la garde partagée, contre 23 % des pères les plus riches. En conséquence, avec l'élévation du revenu paternel, la garde à la mère diminue fortement (-27 points entre le premier et le quatrième quartile) et la garde partagée augmente dans la même ampleur. L'influence du revenu est d'une grande robustesse sur le plan statistique (Biland & Schütz, 2013).

Il est intéressant de préciser que la situation financière semble toutefois être une variable significative quasi-exclusivement pour les hommes. Ainsi un homme dans une situation précaire risque de voir ses chances diminuées d'obtenir une garde partagée alors qu'une pareille situation chez une mère n'affecte pas la modalité de garde (Gaudet & Devault, 2006; Leahey, 2013). L'étude de Gaudet et Devault (2006) suggère également un lien significatif entre le revenu, le niveau

de scolarité et la modalité de garde. Dans cette étude, nombre de pères allèguent que la séparation représente un événement très coûteux et que la garde partagée requière un revenu plus que minimal. D'ailleurs, la plupart des pères qui détiennent la garde partagée gagnent un revenu annuel brut plus élevé.

## SOUTIEN CONJUGAL PRÉ ET POST RUPTURE

---

### *Un effet en chaîne qui débute bien avant la rupture conjugale!*

---

Dans le premier volet de cette étude, il était précisé que la conjointe était l'un des déterminants importants de l'engagement paternel (Pacault et al., 2011; Turcotte et Gaudet, 2009). Le père sera ainsi plus engagé auprès de son enfant si la mère considère importante sa présence et si elle le soutient dans l'exercice de son rôle parental. Cet engagement des pères avant la rupture peut entraîner un risque accru de conflit avec la mère lors de la séparation, puisque chacun voudra revendiquer sa place. Biland et Schütz (2013) souligne d'ailleurs que la répartition des tâches d'éducation des enfants au sein du couple avant la séparation est un prédicteur important du mode de garde après celle-ci. Et ultimement, la qualité de la relation avec l'ex-conjointe, donc après la rupture, contribue de façon significative à l'adaptation des enfants parce que les pères en retirent un bien-être psychologique important (Dulac & Camus, 2006). Ainsi, malgré l'échec du couple conjugal, le couple parental doit continuer à travailler ensemble pour le mieux être des enfants. Le climat coparental occupe une place centrale et pour certains auteurs ce serait davantage cette caractéristique qui affecterait le choix des modalités de garde plutôt que le sexe du parent. Selon Le Bourdais et Sauriol (1998), les dyades parentales se réorganisent de façon plus égalitaire lorsque la mère travaille à l'extérieur, que le niveau de scolarité est plus élevé et que les couples vivent davantage en union de fait et en famille recomposée.

## INTENSITÉ DES CONFLITS

Malheureusement, dans environ 10 % des ruptures conjugales, les ex-conjoints entretiendront des conflits de haute intensité, voire insolubles, marqués d'animosité (Cyr-Villeneuve & Cyr, 2009). Ces situations post-divorce hautement conflictuelles surviennent surtout lorsque : 1- un des deux parents n'accepte pas la séparation et ; 2- un des deux parents n'accepte pas la place de l'autre parent dans la vie de l'enfant. L'intensité des conflits de couple est d'ailleurs un facteur fortement associé à la réussite ou à l'échec de la médiation puisqu'il s'agit d'un processus de négociation qui implique dialogue et souplesse dans un esprit d'ouverture et de confiance mutuelle (Dulac, Rondeau, Couto, & Camus, 2007).

Lors de séparations conflictuelles où les visions opposées de deux partis s'affrontent dans un rapport de force, il est possible que l'appel à des agents de contrôle social se fasse de façon mal intentionnée (Dulac, Rondeau, Couto, 2009). À un plus haut niveau d'intensité de conflits, lors d'une séparation, il peut arriver que les conjoints n'aient pas seulement à faire face à la justice civile, mais aussi à la justice criminelle (p.ex. signalement, violence conjugale). Les écrits et les témoignages de gens rencontrés lors des entrevues décrivent des cas exceptionnels mais dont les conséquences pourraient être dévastatrices. Une des personnes rencontrée en entrevue mentionnait, entre autres, les allégations qui pourraient ne pas être fondées auprès de la Direction de la protection de la jeunesse, plus fréquemment sous le motif de négligence, d'abus physique ou d'abus sexuel, lesquels ont un impact considérable et nocif sur la relation père-enfant en introduisant souvent une rupture relationnelle durant la durée de l'évaluation du signalement. Les droits d'accès et les visites supervisées de qualité prennent tout leur sens dans un tel contexte.

## UNE FENÊTRE DE TEMPS RELATIVEMENT RESTREINTE

L'un des défis les plus importants à l'exercice de la paternité suite à une séparation est d'établir une relation co-parentale harmonieuse. Il semblerait qu'il faille entre 18 et 24 mois au nouveau système familial pour se stabiliser et pour que le mode d'implication paternelle se consolide (Quéniart & Rousseau, 2004). Il y a lieu d'intervenir rapidement après une séparation, tout particulièrement si l'on considère que la détérioration du lien père-enfant a surtout lieu à partir de la première année écoulée depuis le divorce. Dans les situations conflictuelles où les procédures juridiques se multiplient (p.ex. changements d'avocat), les délais étirent cette fenêtre temporelle entraînant un certain immobilisme à plus long terme de la situation familiale.

## SYSTÈME JURIDIQUE

La plupart des sources d'information consultées concluent à une impartialité et à la neutralité du système juridique, particulièrement au niveau du libellé des textes de loi. De fait, les mères et les pères disposent des mêmes droits et des obligations et le critère du meilleur intérêt de l'enfant prédomine. Toutefois, malgré ce souci d'équité, on observe certaines disparités sur le plan pratique.

Soulignons d'entrée de jeu que la plupart des séparations se règlent dans un processus consensuel, le tribunal n'étant appelé à statuer que dans une faible proportion, soit 15,2 % pour les divorces et 12,2 % pour les séparations (Joyal et al., 2003). Selon Quéniart et Rousseau (2004), lorsque survient une rupture conjugale, le système juridique, les parents, voire la société en général, répondraient encore en fonction des stéréotypes genrés, considérant «plus naturel» de confier les enfants à la mère plutôt qu'au père, et ce malgré les efforts en terme de poursuite d'égalité. Ainsi, malgré son caractère impartial, il semblerait

que le système juridique génère encore, possiblement bien malgré lui, des inégalités, que certains ont nommé le « biais de genre » (Hoffman & Moon, 2000). Certains magistrats demeurent ambivalents entre le respect des rôles parentaux traditionnels et le partage des nouvelles formes de parentage post-séparation (Bertaux & Delcroix, 1990). Ainsi, il semble que l'intensité du conflit, la difficulté de communication, le manque de confiance des mères envers la capacité parentale des pères, de même que la présomption voulant que la mère soit la plus apte à assurer la garde incitent encore aujourd'hui à confier davantage l'enfant à la mère en garde exclusive (Deschambault & Laterrière, 2012).

### **Qu'en pensent les pères ?**

Turcotte et Gaudet (2009) dans leur recension des déterminants de l'engagement paternel indiquent que certains pères n'osent pas demander la garde partagée ou exclusive, qu'ils croient ne pas pouvoir l'obtenir ou sont dissuadés de faire cette demande par leur propre avocat. Les droits d'accès sont souvent obtenus, limitant leur engagement auprès de l'enfant à des comportements récréatifs ou sociaux (Leahey, 2013). De plus certains pères se questionnent parfois eux-mêmes sur leurs habiletés, doutent de la reconnaissance de leurs compétences par le tribunal ou autre instance et ont l'impression que la société est « pro-mère », etc.

L'analyse des propos des pères rencontrés dans le cadre de l'étude réalisée par Dulac et ses collègues (2009) témoigne d'un sentiment de méfiance des pères envers les institutions. Dans leur étude, ils se sont intéressés à recueillir l'opinion des usagers des organismes de défense des droits sur les rapports entretenus avec la justice. Parmi les principaux motifs invoqués pour consulter un avocat, les pères se demandent quoi faire avec une requête ou encore souhaitent obtenir des informations, des conseils et un accompagnement juridique. Les pères sont nombreux à exprimer craindre de perdre contact avec leur enfant ou le lien qui les unit à leur ex-conjointe. Deux éléments qui seraient reliés, puisque pour la majorité de ces pères le rapport à l'enfant est médiatisé par la mère (Dulac, 1997).

Les impacts économiques d'une séparation conjugale sont importants entraînant, dans l'ensemble, un appauvrissement pour les mères et les pères (répartition des biens, nouveau logement). Les frais juridiques et la multiplication des procédures viennent alourdir le fardeau des familles par des coûts qui augmentent rapidement. L'accès à l'aide juridique peut faire la différence. Considérant le plus faible revenu des mères, elles sont plus nombreuses à avoir accès à l'aide juridique. La multiplication des procédures dans un tel contexte peut nuire considérablement au père, en faisant grimper les honoraires professionnels. Sur le plan économique, il faut également considérer que les pères sont plus nombreux à assumer les coûts des pensions alimentaires (Biland et Schütz, 2013). Suite à l'analyse de 222 dossiers de médiation ordonnée ou d'expertise psychosociale, Leahey (2013) faisait ressortir les taux élevés d'endettement et de faillite observés chez les pères. Cet endettement pourrait parfois conduire au désengagement du père, épuisé de se battre, convaincu qu'il n'obtiendra pas gain de cause ou encore ne disposera plus des ressources suffisantes pour revendiquer ses droits. Il peut s'ensuivre un éloignement ou à l'extrême une rupture du lien père-enfant. Il n'est plus à démontrer que le lien entre le père et l'enfant tend

à se fragiliser après une rupture (Gaudet, & Devault, 2006). Pour les pères, plus souvent que pour les mères, les ruptures d'union amènent une discontinuité des relations père-enfant considérant que l'absence de temps suffisant avec l'enfant est propice au désengagement (Dulac & Camus, 2006).

En terme de services d'aide juridique, les pères qui reçoivent de l'aide se disent pour la plupart satisfaits quant aux informations reçues, la vulgarisation des procédures, la présentation de la jurisprudence et l'explication des lois, ce qui aurait pour effet de réduire leur angoisse et leur détresse, particulièrement dans le contexte de relation conflictuelle (Dulac, et al., 2009). Ce résultat réitère la pertinence d'un amalgame de services jumelant l'information juridique à un soutien psychosocial (Dubeau et al., 2013).

Par ailleurs, il semblerait que le système actuel ait potentiellement un effet néfaste sur la relation entre les ex-conjoints, alors qu'il inciterait à l'adversité. Selon plusieurs auteurs, les effets du système juridique actuel seraient même dévastateurs en cas de litige puisqu'il obligerait les parents à devenir adversaires et à « s'affronter » (Kruk, 1993). Ainsi, il est connu que le recours aux tribunaux peut favoriser une situation où il y aura un parent gagnant et un autre perdant quant au choix de la modalité de garde (Deschambault & Laterrière, 2012). Dans une perspective du bien-être de l'enfant, une approche consensuelle devrait être privilégiée.

## **DIFFICULTÉ À ADRESSER LA DÉTRESSE OU LA SOUFFRANCE DES PÈRES**

La souffrance des pères en contexte de séparation commence à être mieux documentée. Bien que les résultats des études soient mitigés, certaines distinctions sont notées entre les mères et les pères (Cyr-Villeneuve & Cyr, 2009). Alors que les femmes seraient davantage instigatrices des séparations, la souffrance se vivrait pour elles plus tôt, alors que le deuil chez les hommes ne pourrait alors débiter qu'au moment de l'annonce de la séparation et aurait également pour effet d'entretenir plus longtemps la souffrance post-séparation (Cyr-Villeneuve & Cyr, 2009).

Dans 70 % des cas, la rupture est initiée par la femme (Dulac, 1998). Lorsque la mère initie la rupture, il est plausible de supposer que celle-ci a déjà entamé son deuil de la relation conjugale et malgré sa détresse, elle n'éprouve pas le même degré de souffrance que l'homme souvent sous le choc et moins préparé à cette nouvelle. Pour plusieurs, il s'agit de l'élément déclencheur le plus souvent invoqué pour la détresse paternelle (Dubeau et al., 2013). Nombreux sont les pères qui décrivent cette période comme une spirale dans laquelle ils sont projetés et où les événements se succèdent à un rythme rapide, laissant peu d'espace et de temps aux processus de réorganisation personnelle, familiale et sociale. Il s'agit du moment où les pères se sentent les plus vulnérables. Des sentiments de colère, de perte, d'abandon, de honte, voire même de deuil, de culpabilité, d'anxiété et de solitude sont souvent mentionnés.

Aux défis que pose la séparation pour les deux parents en regard de l'organisation de la vie quotidienne et de la future vie relationnelle (sentiment envers l'ex-conjointe, anticipation d'une relation future), les pères seraient davantage susceptibles de vivre une crise identitaire, puisque le rôle de père est encore aujourd'hui confus dans la société (Dulac & Camus, 2006). Selon ces auteurs, on se méprend souvent sur les sentiments douloureux des pères qui sont pris pour des revendications de droits, des résistances au système légal, etc. alors qu'il faudrait y voir la souffrance et la détresse de ces hommes.

Alors que les pères bénéficient moins souvent que les mères de temps de présence auprès de leurs enfants dû au modalité de garde, ils sont plus à même d'éprouver de sentiments de solitude, d'insécurité, d'inutilité, d'impuissance, d'incompétence, de faible estime de soi qui seraient ressentis de façon plus intense (Cyr-Villeneuve & Cyr, 2009; Deslauriers, 2002).

De plus, face à cette détresse, on sait désormais que les hommes en général sont moins nombreux à demander de l'aide que les femmes. Cette réalité est indissociable des rôles sexuels traditionnels, qui créent des barrières, alors que la demande d'aide se heurte encore aujourd'hui à l'image de l'homme fort et en contrôle de lui (Englar-Carlson, 2006, dans Cyr-Villeneuve & Cyr). D'une part, en 2006, parmi les 2800 organismes communautaires recensés dans la province du Québec, 3,5% seulement visaient à venir en aide aux hommes exclusivement. Le nombre est encore plus restreint si on cible uniquement les pères (Dulac & Camus, 2006). Seulement onze organismes communautaires avaient un mandat de prévention et d'aide pour les pères en contexte de séparation. Il importe également de mentionner que les résultats de Dulac et Camus (2006) concordent avec ceux de Dubeau et al. (2013) à l'effet que ces organismes répondent à une clientèle en croissance constante. Le manque de ressources de soutien jumelé à la difficulté de rejoindre les pères pourrait amener certains pères à couper le contact avec leurs enfants afin d'atténuer la souffrance liée à la séparation (Dulac, 1998).

Au-delà du nombre de ressources de soutien offertes, certains écrits soulignent l'adéquation de celles-ci qui semblent moins bien adaptées à la réalité des hommes; horaire, personnel essentiellement féminin, approche d'intervention (Devault & Gaudet, 2003; Dubeau & al., 2013). La façon d'exprimer la détresse peut également être différente chez un homme et une femme. Parfois, la colère se mêle à l'agressivité ou encore la passivité à un désengagement! Autant de manifestations qui peuvent témoigner de la souffrance ou de la détresse d'un père lors d'une séparation. L'état de santé physique et mentale du père qui se trouve souvent ébranlé après la séparation est par ailleurs un facteur qui lui est nuisible dans l'exercice de sa paternité (Tremblay, 2012). Les conditions de santé les moins bonnes sont observées pour le groupe d'hommes ayant vécu un divorce ou une séparation (Forget, 2005).

## Constats et recommandations — VOLET 3

Considérant la nature exploratoire de ce volet, la prudence est de mise quant aux principaux constats et aux recommandations associées. On retient surtout la pertinence de mieux documenter selon une analyse différenciée le contexte de rupture conjugale de manière ultérieurement à mieux soutenir les mères et les pères pour le meilleur intérêt de l'enfant. Quelques pistes sont toutefois formulées.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS
<p><b>Évolution des modalités de garde de l'enfant depuis 10 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une inégalité qui persiste entre les mères et les pères</li> <li>• une participation accrue des pères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux documenter le processus de la demande de garde de l'enfant (Qu'est-ce qui explique que les mères soient plus mobilisées?)</li> <li>• Sensibilisation des intervenants juridiques et psychosociaux aux stéréotypes genrés des rôles parentaux pour l'octroi de la garde</li> <li>• Adaptation des ressources et des services offerts aux familles en respect des réalités maternelles et paternelles (services de garde, écoles, services sociaux et de santé)</li> </ul>
<p><b>Une fenêtre de temps restreinte pour intervenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situations peu conflictuelles</li> <li>• Situations très conflictuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux documenter pourquoi plusieurs couples préfèrent procéder par des ententes à l'amiable pour la garde</li> <li>• Procédure en accélérée pour révision des ententes si les deux parents sont en accord (Évaluation des procédures SARPA et homologation des ententes)</li> <li>• Accès rapide à des services pour les pères en période de séparation et de divorces sur l'ensemble du territoire québécois</li> <li>• Utilisation de l'information juridique comme porte d'entrée pour que les pères puissent bénéficier d'un plus grand soutien psychosocial (désamorcer la situation de crise)</li> <li>• Nomination d'une équipe stable d'intervenants (juge, avocat, expert) afin d'éviter la multiplication des procédures et les délais associés</li> </ul>
<p><b>Soutien de la conjointe pré et post rupture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des programmes / outils pour permettre aux ex-conjoints de mieux communiquer et gérer les conflits</li> <li>• Approche consensuelle du système juridique pour le bien-être de l'enfant</li> </ul>
<p><b>Détresse et souffrance des pères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport à l'aide</li> <li>• Manifestation détresse</li> <li>• Services offerts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à des services rapides adaptés aux pères (sensibilisation aux réalités masculines)</li> <li>• Outils d'évaluation validés auprès des hommes (p.ex. dépression)</li> <li>• Maintien et continuité des rôles malgré le changement (clé de l'adaptation) — accès aux enfants (visites supervisées)</li> <li>• Meilleur arrimage entre les ressources communautaires, le réseau juridique et celui de la santé et des services sociaux</li> </ul>



CONCLUSION  
BIBLIOGRAPHIE  
ANNEXES



## EN CONCLUSION...

**Il est difficile de conclure un tel rapport puisque notre regard se porte déjà sur le futur. Les constats et les recommandations formulées pour chacun des volets de l'étude sont nombreux mais ils permettent aux différentes instances concernées d'identifier les leviers plus spécifiques sur lesquels il leur est possible d'agir, en respect des contraintes propres à chacune.**

Toutefois, la démarche adoptée dans cette étude témoigne de la nécessité que les divers acteurs interpellés coordonnent leurs pas, de manière à aller de l'avant pour répondre aux besoins des pères pour une meilleure santé de nos familles québécoises. La condition préalable est surtout de croire en l'importance de cet engagement des pères. La présente étude visait donc avant tout à s'inscrire en regard des données probantes colligées au cours des dernières années.

Tout comme l'ont été nos pères, il y a de cela de nombreuses années, nous étions intéressés à défricher et à découvrir des avenues encore peu connues de la paternité. « La place des pères dans les politiques publiques » nous apparaissait un terrain particulièrement fertile à explorer. Pour ce faire, l'approche méthodologique adoptée était audacieuse (cartes conceptuelles, réflexion collective) mais elle s'est avérée riche. Nous en remercions les membres du Comité d'experts pour leur expertise complémentaire et leur ouverture à cheminer avec nous au fil de ces deux années. L'angle d'étude centré sur les pères a contribué à un éclairage nouveau de domaines déjà investigués par les chercheurs (p.ex. CTF, séparation conjugale). Certaines réalités distinctes semblent émerger pour les mères et les pères. De plus, l'inclusion des trois volets du projet présente l'avantage de faire ressortir les inter-relations entre ces domaines. Ainsi, certaines mesures gouvernementales peuvent influencer sur l'engagement paternel et le partage des responsabilités familiales (p.ex. congé de paternité). Cet engagement accru dans la sphère familiale devra trouver écho dans le milieu de travail par la mise en œuvre de mesures de CTF. Un milieu de travail où les stéréotypes sociaux relatifs aux rôles parentaux sont présents peut exercer des pressions importantes sur le système familial pouvant, dans des cas extrêmes, entraîner une séparation conjugale. Considérant que la garde des enfants est encore majoritairement octroyée aux mères, le maintien des liens avec les enfants peut être précaire. Un ensemble cohérent de mesures est essentiel.

**On retient** des résultats présentés dans ce rapport que :

L'engagement des pères auprès de leurs enfants est un levier important mais malheureusement sous-estimé pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. C'est en partageant les responsabilités professionnelles et familiales que les parents développent leur expertise et ainsi leur autonomie dans ces deux sphères de vie tout en se soutenant mutuellement !

L'engagement précoce des pères est le meilleur prédicteur de son engagement ultérieur. Un atout précieux qu'on ne peut négliger pour optimiser le développement de l'enfant, soutenir la conjointe et contribuer à de meilleures conditions de santé physique et mentale des pères. Des bienfaits pour l'ensemble des membre de la famille et donc pour la société en général. De plus, si malheureusement survient une séparation du couple, un père engagé souhaitera maintenir les liens avec ses enfants, réduisant l'inégalité actuelle dans l'octroi des modalités de garde.

**L'engagement des pères, un modèle puissant pour  
les générations à venir !**

## BIBLIOGRAPHIE

Beaupré, P., Dryburgh, H. & Wendt, M. 2010. Les pères pris en "compte". Statistiques Canada. Tendances sociales canadiennes. 11-008-X. #90. 2010002 [www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010002/article/11165-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010002/article/11165-fra.htm)

---

Bérard, D. (2000). La révolution des pères. *Châtelaine*, avril 2000.

---

Belsky, J. & Volling, B. L. (1987). Mothering, Fathering and Marital Interaction in the Family Triad During Infancy: Exploring Family System's Processes. In P. W. Berman & F. A. Pedersen (Eds.), *Men's transitions to parenthood. Longitudinal studies of early family experience* (p. 37-63), Hilldale, Laurence Erlbaum Associates, Inc.

---

Bertaux, D., Delcroix, C. (1990). *La Fragilisation du rapport père-enfant. Une enquête sociologique*. Rapport de recherche déposé à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

---

Biland, E., Schütz, G., (2013). La garde des enfants de parents séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers judiciaires. Collection Que savons-nous? (5), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.

---

Bronfenbrenner, U. (1979). The ecology of human development. Harvard University Press *Bulletin*, 114, 413-434.

---

Chrétien, L. & Létourneau, I. (2010a). La conciliation travail-famille : au-delà des mesures à offrir, une culture à mettre en place. *Gestion – revue internationale de gestion*, 35(3), 53-62.

---

Chrétien, L. & Létourneau, I. (2010b). La culture organisationnelle et les préoccupations des parents-travailleurs concernant le soutien de l'employeur en matière de conciliation travail-famille. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST)*, 5(1), 70-94.

---

Conseil de la famille et de l'enfance. (2008). *L'engagement des pères: le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Gouvernement du Québec, 120 p. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cfe\\_rapp\\_engagement-peres\\_web5.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cfe_rapp_engagement-peres_web5.pdf)

---

Cyr-Villeneuve & Cyr, F. (2009). En quoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation? *Psychologie française*, 54 (3), 241-258.

---

Dallaire, L. et J. Migneault (2014). *Regard statistique sur les jeunes enfants au Québec*. Québec, ministère de la Famille, 116 p. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/regard\\_stat\\_jeunes\\_enfants.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/regard_stat_jeunes_enfants.pdf)

---

Dandurand, R.B. & Kenepper. (2002). Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale. *Recherches sociographiques*. 43 (1), 49-78.

---

Deschambault, M. & Laterrière, F. (2012). Pour assurer une coparentalité saine et efficace : l'alliance nécessaire entre les avocats et l'expert. *Développements récents en droit familial*, Volume 355.

---

Deslauriers, J.-M. (2002). L'évolution du rôle du père au Québec, *Intervention*, 116, 52-61.

---

- Deslauriers, J.-M. (2005). Les jeunes pères et les politiques sociales québécoises. *Enfances, Familles, Générations*, 3, doi:10.72202/012539.ar
- 
- Desrosiers, H., Jubry, H. et Le Bourdais, C. (2000) Les trajectoires familiales des hommes, Dans *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*, publié sous la direction d'Y Peron. No 96-321 au catalogue de Statistique Canada, pp. 161-218.
- 
- Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique – MESS (2011). Sondage auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale. Québec, 76 pages
- 
- Dorais, M. (1988). *L'homme désemparé : les crises masculines... les comprendre pour s'en débarrasser*. Montréal : VLB.
- 
- Dubeau, D., Devault, A. et Forget, G. (2009). *La paternité au XXI<sup>e</sup> siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- 
- Dubeau, D., de Montigny, F., Devault, A. et Lacharité, C. (2013). *Des services au rendez-vous, adéquats et efficaces. Effets préventifs des services offerts aux pères en difficulté et leurs enfants*. Rapport déposé au MSSS et au FRQSC (action concertée), Québec, Québec.
- 
- Dubeau, D., Thibault, S., et Villeneuve, R. (2011). *Être présent sur la route des pères engagés. Recension québécoise 2009-2010 des modalités de soutien pour les pères*. Rapport déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et au ministère de la Famille et des Aînés, Québec, Québec. 63 pages. [www.rvpaternite.org](http://www.rvpaternite.org)
- 
- Dulac, G. (1997). La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux, *Lien Social et Politiques*, 37, pp.133-143.
- 
- Dulac, G. (1998). L'intervention auprès des pères : des défis pour les intervenants, des gains pour les hommes. *Prisme*, 8(2) 190-206.
- 
- Dulac, G. & Camus, S. (2006). L'aide et le soutien aux pères en rupture d'union : aider les pères séparés aussi. *Défi jeunesse*, 12(2), 30-36.
- 
- Dulac, G. et Groulx, J. (1998). *Paternité, travail et société. Les obstacles organisationnels et socioculturels qui empêchent les pères de concilier les responsabilités familiales et le travail*, Montréal, Université McGill, 120 pages.
- 
- Dulac, G., Rondeau, G., Couto, E. & Camus, S. (2007). L'expérience des pères séparés en médiation familiale. *Intervention*, 127, 79-89.
- 
- Dulac, G., Rondeau, G., Couto, E. & Camus, S. (2009). La justice aux yeux des groupes de défense des droits des pères : l'érosion du sentiment de confiance dans les institutions. *Service social*, 55 (1), 67-96.
- 
- Forget, G. (2005). *Image de pères : une mosaïque de pères québécois*. Institut national de santé publique du Québec, Gouvernement du Québec, 47 p. [www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=347](http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=347)
- 
- Gaudet, J. & Devault, A., (2006). Quelles sont les conditions associées à une bonne adaptation au rôle paternel post-rupture : parcours paternel et points de vue de pères. *Revue canadienne de Santé mentale communautaire*, 25 (1), 17-32.
-

- Gaunt, R. (2008). Maternal gatekeeping: Antecedents and consequences. *Journal of Family Issues*, 29(3), 373–395. doi:10.1177/0192513X07307851.
- 
- Guérin, G., St-Onge, S., Chenevier, L., Denault, K., & Deschamps, M. (1997). *Le conflit emploi-famille : Ses causes et ses conséquences : Résultats d'enquête*. Montréal : Université de Montréal, École de relations industrielles.
- 
- Hoffman, C. D. et Moon, M. (2000). Mothers' and Fathers' Gender-Role Characteristics: The Assignment of Postdivorce Child Care and Custody. *Sex Roles*, 42 (9-10), 917-924.
- 
- Joyal, R., et collab. (2003). *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*. Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.
- 
- Juby, H., Le Bourdais, C., & Marcil-Gratton, N. (2005). Sharing roles—sharing custody? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation. *Journal of Marriage and Family*, 67(1), 157-172.
- 
- Kruk, E. (1993). *Divorce and disengagement : patterns of fatherhood within and beyond marriage*. Halifax: Fernwood.
- 
- Lamb, M. E. (ed.). (2010). *The role of the father in child development* (5<sup>th</sup> ed.). Hoboken, NJ: Wiley.
- 
- Leahey, L. (2014). *Engagement paternel en situation de rupture conjugale et de contestation de garde*. Document inédit, Essai doctoral. Université du Québec en Outaouais.
- 
- Le Bourdais, C., & Sauriol, A. (1998). *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*. Montréal, QC: INRS-Urbanisation Culture Société.
- 
- Markham, M. S., Ganong, L. H., & Coleman, M. (2007). Coparental identity and mothers' cooperation in coparental relationships. *Family Relations*, 56(4), 369–377. doi:10.1111/j.1741-3729.2007.00466.x
- 
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (1997). *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Québec, 103 p.
- 
- OCDE (2011). *Assurer le bien-être des familles*. Editions OCDE. Repéré dans [www.oecd.org/document/62/0,3746,fr\\_2639\\_34\\_819\\_47\\_482\\_174\\_1\\_1\\_2\\_1.00.html](http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr_2639_34_819_47_482_174_1_1_2_1.00.html)
- 
- Pacault, P., Gourdes-Vachon, I. et Tremblay, S. (2011). *Les pères du Québec. Les soins et l'éducation de leurs jeunes enfants : Évolution et données récentes*. Québec : Ministère de la Famille et Aînés, 43 p. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/les-Peres-du-Qc.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/les-Peres-du-Qc.pdf)
- 
- Paquette, D., Eugène, M.M., Dubeau, D., et Gagnon, M.-N. (2009). Les pères ont-ils une influence spécifique sur le développement de l'enfant, dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (Eds.), *La paternité au xxième siècle* (p. 99-122), Québec, Presses de l'Université Laval.
- 
- Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles (2005). *Agir sur les politiques familiales. La recherche : un outil indispensable*. Fiches synthèses de transfert de connaissances. Montréal
-

- Pleau, J.P. (2003). Services manquants, pères manqués? *La conciliation travail-famille et son ancrage dans les milieux professionnels et familiaux des jeunes pères*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de L'Université Laval. Juin 2003.
- 
- Pleck, J.H., et B.P. Masciadrelli (2004), « Paternal involvement by U.S. Residential fathers. Levels, Sources, and Consequences », dans M.E. Lamb (Ed.), *The role of the father in child development* (p. 222-271), 4e éd., Hoboken (NJ), John Wiley & Sons.
- 
- Quéniart, A. & Rousseau, N. (2004). *L'exercice de la paternité suite à la séparation : un parcours semé d'obstacles*. Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
- 
- Réseau pour un Québec Famille (2014). Sondage sur la Conciliation Travail-Famille. [quebecfamille.org/conciliation-travail-famille/vous-n-etes-pas-seul.aspx](http://quebecfamille.org/conciliation-travail-famille/vous-n-etes-pas-seul.aspx)
- 
- Rondeau, G. (dir.) (2004). *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.
- 
- Saucier, J.F. (2001). L'Occident se questionne sérieusement sur la paternité. *Santé Mentale au Québec*, 26 (1).
- 
- St-Amour, N. et collab. (2005). *La difficulté de concilier travail-famille : ses impacts sur la santé physique et mentale des familles québécoises*. INSPQ.
- 
- Tremblay, D.G. (2011). *Conciliation emploi-famille et temps sociaux. 3e édition revue*. Québec Presses de l'université du Québec.
- 
- Tremblay, D.-G. (2004). Articulation emploi-famille et temps de travail : Les usages différenciés du temps chez les pères et les mères. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 76–93.
- 
- Tremblay, D.-G. (2003). Comment les pères voient-ils la conciliation emploi-famille? *Les politiques sociales*, 63(3–4), 70–86. Turcotte et al., 2001
- 
- Tremblay, G. et al. (2012). Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux. Rapport remis au ministère de la Santé et des Services Sociaux et ministre responsable des aînés. Québec, Québec. 61 pages.
- 
- Turcotte, G., & Gaudet, J. (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances, dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (Eds.), *La paternité au xxième siècle* (p. 39-70), Québec, Presses de l'Université Laval.
-

# ANNEXE 1

## Paramètres méthodologiques de l'étude

---

Dans le cadre de ce projet, différentes approches méthodologiques, à la fois spécifiques et complémentaires, sont utilisées en fonction de chaque volet. Ces approches s'inscrivent dans une démarche progressive et intégrative des

connaissances : **1)** répertoire des documents ; **2)** recension des écrits ; **3)** analyse documentaire ; **4)** conceptualisation cartographiée ainsi que **5)** discussion et la validation par un comité d'experts.

### 1. Répertoire des documents et 2. Recension des écrits

La recension des écrits est une approche largement répandue et utilisée en contexte de recherche, laquelle renvoie à la consultation de différentes banques de données afin de cibler des documents en lien avec le sujet donné, et tendre vers les informations les plus exhaustives possibles. Dans le contexte du volet 1, le fait de répertoire des documents se veut quelque peu plus restrictif car il renvoie à la documentation

de documents tels que politiques publiques, lois, mesures, plans stratégiques, etc. qui exercent une influence sur la façon dont sont conçus et régis les normes sociales au Québec. Il est important ici de tenir compte que le présent projet se limite aux politiques québécoises et n'incluent donc pas les politiques canadiennes. Il ne s'agit pas ici d'écrits provenant d'études empiriques.

### 3. Analyse documentaire

L'analyse documentaire consiste à lire et à identifier dans lesdits documents les informations directement en lien avec le sujet donné, soit **1)** la place des pères dans les politiques publiques, sociales et familiales ; **2)** les comparaisons possibles entre les pères et les mères en matière de CTF ou encore les spécificités reliées aux pères ; **3)** les principaux déterminants de l'engagement paternel post-séparation et les incidences de la

séparation spécifiquement sur les pères. Dans ces documents, une attention particulière sera accordée aux terminologies utilisées (parent versus père/mère) ; au caractère explicite ou implicite des mesures indiquées (p.ex. valorisation du rôle paternel versus priorité accordée à soutenir l'engagement paternel) et aux liens avec les retombées (politique, pratique, stratégies individuelles versus collectives).

### 4. Conceptualisation cartographiée

Comme ce projet est novateur et ne se veut pas une étude scientifique classique, l'objectif n'est pas de produire un rapport traditionnel mais plutôt de tendre vers une représentation de la situation favorable à l'application pratique. Ainsi, les principaux constats qui se dégagent

de l'analyse documentaire ont fait l'objet d'un effort important de conceptualisation cartographiée, afin de rendre compte de la situation des pères en différents contextes et dans une perspective écologique et transversale.

## 5. Consultation / validation par un groupe d'experts

Le Comité d'experts est composé de quelques membres qui ont été choisis en fonction de leurs expertises diversifiées et complémentaires en lien avec les objets d'études investigués (politiques publiques, CTF, etc.). Une stratégie jugée riche afin de bénéficier de la rétroaction

d'experts et de pouvoir poursuivre et bonifier le projet en fonction des réalités et préoccupations de chacun. Ainsi, les experts ont été rencontrés à cinq reprises pour valider les principaux contenus discutés et suggérer de nouvelles avenues de documentation à investiguer.

### STRATÉGIE 1 ANALYSE DOCUMENTAIRE

« Identifier certaines balises assurant la cohérence aux diverses mesures, politiques ou lois qui vise à valoriser et à soutenir les mères et les pères pour le mieux-être de l'ensemble des membres de la famille dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes ».

#### Objectifs généraux

1. Mettre à jour les connaissances.
2. Porter une réflexion collective des diverses réalités et enjeux parentaux, particulièrement ceux relatifs aux pères.

#### Objectifs spécifiques (4)

1. Identifier les différents concepts clé liés à l'intégration du père au sein de la composante parentale et les impacts sur l'élaboration des **politiques publiques, sociales et familiales**.
2. Préciser les liens entre les concepts clé et les impacts sur l'élaboration des politiques publiques, sociales et familiales.
3. Consulter et valider auprès d'un Comité d'experts les cartes conceptuelles élaborées.
4. Faire des **recommandations** sur les critères pertinents pour l'élaboration et l'implantation de politiques de manière à **favoriser une meilleure cohérence des orientations et des actions** entre les divers acteurs afin de soutenir les mères et les pères dans l'exercice de leur rôle parental.

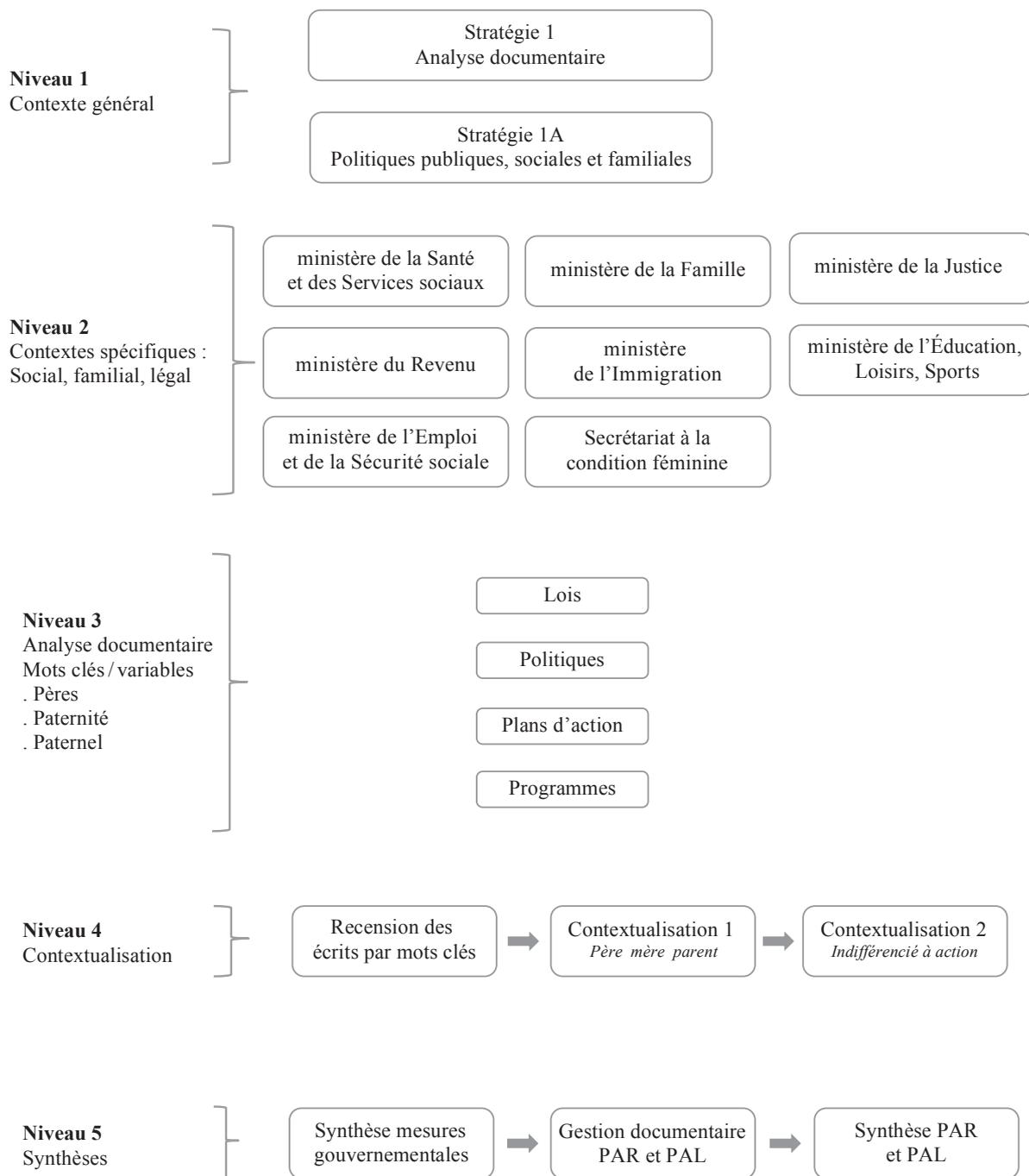
#### Méthodologie

1. Analyse documentaire / recension des écrits;
2. Consultation / validation par un Comité d'experts.

#### Descripteurs

- Politiques publiques, sociales et familiales québécoises;
- CTF : permet d'intégrer les enjeux liés à la participation de chacun des parents dans les sphères publiques et privées.

## NIVEAUX HIÉRARCHIQUES



## ANNEXE 2

### Grille de codification (analyse de contenu)

#### Place des pères dans les politiques publiques relatives à la famille (volet 1)

Neuf (9) catégories ont été identifiées. Les zones grisées correspondent à des catégories qui ciblent de façon plus spécifique les pères.

CATÉGORIES	DESCRIPTION-EXEMPLE
<b>1. Indifférencié</b>	Mention des mots « mère / père » comme synonyme de parent. Ex. <i>Les mères et les pères sont les premiers responsables de l'enfant.</i>
<b>2. Portrait</b>	Le mot « père » est utilisé dans le cadre d'un portrait de population. Ex. <i>La paternité a connu une importante transformation au Québec au cours des dernières décennies.</i>
<b>3. Principes/ Orientations</b>	Principes d'action ou orientations plus spécifiques des pratiques qui doivent être effectuées.
a. Indifférencié	Principes similaires pour les mères et les pères Ex. <i>Souligner le plus souvent possible les gestes parentaux adéquats de la mère et du père.</i>
b. Différencié	Mention sur une pratique spécifique réalisée auprès des pères. Ex. <i>SIPPE — Le suivi individualisé, la place du père, les rencontres de groupe... sont les grands éléments qui sous-tendent l'accompagnement des familles.</i>
<b>4. Objectifs</b>	Objectifs poursuivis liés spécifiquement au père Ex. Promouvoir l'engagement paternel
<b>5. Action</b>	
a. Indifférenciée	Présentation d'une activité concrète ou d'un matériel utilisé qui concerne une situation parent-enfant. Ex. <i>SIPPE — Fiche d'observation — Quels sont les champs d'intérêts de la mère ? Ceux du père ?</i>
b. Outil adapté /activité	Présentation d'une activité concrète ou d'un matériel utilisé qui concerne une situation père-enfant. Ex. <i>SIPPE — Fiche 6 (récapitulative) père cité dans la mise en situation. Motif des gestes de l'enfant /mettre le père en colère.</i>
c. Action centrée	Activités ou actions spécifiques pour les pères Ex. <i>Dans le cadre des rencontres prénatales, poursuivre les rencontres visant à valoriser le rôle du père et les implanter sur l'ensemble du territoire.</i>
<b>6. Bilan</b>	Constats que l'on retrouve généralement en fin de document ou en conclusion. Ex. <i>La garde exclusive attribuée à la mère diminue progressivement au profit d'une garde partagée entre le père et la mère.</i>

# ANNEXE 3

## Analyse des Plans d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL)

### TABLEAUX / STRATÉGIE 1A / PÈRES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX / PAR-PAL

Légende :  Cases sans données numériques ; aucune mention des mots clé père, paternel, paternité'  Codés de couleur facilitant le repérage des différentes régions administratives

Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes / Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Bilans	Autres mentions		Notes
				Indifférenciés	Différenciés		Indifférenciées	Outils adaptés/ activités	Actions centrées <sup>5</sup>		Mère	Parent	
Saguenay- Lac-St-Jean (6 CSSS) 6/6 PAL	PAR						4				40	78	
	PAL CSSS La Baie		1				4				66	80	
	PAL CSSS de Chicoutimi		2				4				38	76	
	PAL CSSS de Jonquières										7	58	Complet
	PAL CSSS Lac-St-Jean Est						4				45	64	
	PAL CSSS Domaine-du-Roy		3								10	15	
Capitale- Nationale (4 CSSS) 4/4 PAL	PAL CSSS Maria Chapdelaine		1				1				42	82	
	PAR										3		
	PAL CSSS Charlevoix										1	7	
	PAL CSSS de-la-Vieille-Capitale							2			12	15	Complet
	PAL CSSS Québec-Nord							1			7	4	
	PAL CSSS de Portneuf							1			4	10	
Estrie 7 CSSS) 7/7 PAL	PAR										2	8	
	PAL CSSS du Granit										12	15	
	Plan stratégique CSSS Haut-Saint-François										1		
	PAL CSSS Memphrémagog										9	8	
	PAL CSSS IUUGS (Sherbrooke)										12	10	Complet
	PAL CSSS MRC-de-Coaticook										14	16	
PAL CSSS des Sources											16	15	
	PAL CSSS Val-St-François										3	9	

Aucune donnée manquante pour ces régions

1. Ci-après, seul le mot clé « père » sera utilisé afin de ne pas surcharger le texte. Ce terme réfère toutefois à « père, paternel et paternité » tout au long du présent document. — 2. Afin de ne pas induire de biais, les mentions « père » ont été répertoriées en fonction de la catégorisation du document et non selon l'interprétation du lecteur. Par exemple, une mention « père » inscrite dans la section objectifs du document mais qui est dans les faits un Principe / Orientation a été comptabilisée dans la colonne Objectifs. — 3. Le nombre total de CSSS par région est indiqué entre parenthèses. À noter que seuls les CSSS où des PAL / Plans stratégiques ont été recensés sont identifiés dans ce tableau. Les CSSS qui n'ont pas de PAL / Plans stratégiques sont considérés comme des données manquantes. — 4. Le terme indifférencié réfère à une mention non spécifique aux pères. Ex. : Soutenir les mères et les pères dans leur expérience périnatale, leur adaptation (Élian 2006-2010 des réalisations en faveur des familles et des enfants). — 5. Les actions centrées documentent les actions spécifiques aux pères seulement. Ex. : Développer et offrir des activités de sensibilisation et de soutien en vue de l'engagement accru des pères dans la famille (Mesure 13. Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015).

MENTIONS PERES / PATERNEL / PATERNITÉ <sup>2</sup>													
Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes/Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Autres mentions		Notes	
				Indifférenciés	Différenciés		Indifférenciées	Outils adaptés/activités	Actions centrées <sup>5</sup>	Biens	Mère		Parent
Montréal (12 CSSS) 12/12 PAL	PAR										30	23	
	PAL CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord										40	34	
	PAL CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent										9	11	
	PAL CSSS Cavendish	2								1	35	29	
	PAL CSSS Coeur-de-Île	1				2 (indif.)					11	7	
	PAL CSSS De la Montagne	2			1						13	15	
	PAL CSSS Dorval-Lachine-LaSalle				1						21	13	Complet
	PAL CSSS Jeanne-Mance										10	12	
	PAL CSSS Lucille-Teasdale							1			3	2	
	PAL CSSS de l'Ouest-de-Île					1					12	11	
	PAL CSSS de la Pointe-de-Île				1	1					14	10	
	PAL CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel										2	1	
PAL CSSS Sud-Ouest-Verdun													
Outaouais (5 CSSS) 5/5 PAL	PAR										9	15	
	Plan stratégique CSSS de Gatineau										2		
	Plan stratégique CSSS de Papineau												
	Plan stratégique CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau										3		Complet
	Plan stratégique CSSS des Collines					1					1	1	
	Plan stratégique CSSS du Pontiac												

Aucune donnée manquante pour ces régions

**MENTIONS PÈRES / PATERNEL / PATERNITÉ<sup>2</sup>**

Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes/Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Autres mentions		Notes	
				Indifférenciées	Différenciées		Indifférenciées	Outils adaptés/activités	Actions centrées <sup>5</sup>	Bilans	Mère		Parent
Abitibi-Témiscamingue (5 CSSS) 5/5 PAL	PAR										5	17	
	PAL CSSS les Eskers de l'Abitibi										14	19	
	PAL CSSS des Aurores Boréales										6	12	
	PAL CSSS de Rouyn-Noranda										8	9	Complet
	PAL CSSS du Lac Témiscamingue										10	11	
	Plan stratégique CSSS Vallée-de-l'Or												
Côte-Nord (5 CSSS) 1/1 PAL	PAR-PAL					3		1					Complet Pas de PAL pour chaque CSSS. Actions incluses dans le PAR
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (5 CSSS) 5/5 PAL	PAR										1		
	PAL CSSS de La Côte-de-Gaspé				1			1	2		11	31	
	PAL CSSS de La Haute-Gaspésie				1			1	2		12	34	
	PAL CSSS des Îles				1			1	4		11	43	Complet
	PAL CSSS de la Baie-des-Chaleurs										6	25	
	PAL CSSS du Rocher-Percé							1	2		13	38	
Chaudière-Appalaches (5 CSSS) 5/5 PAL	PAR										4	1	
	PAL CSSS de Beauce										3	15	
	PAL CSSS de Thetford										3	10	
	PAL CSSS Montmagny-L'Islet										3	9	Complet
	PAL CSSS du Grand-Littoral										3	11	
	PAL CSSS des Etchemins									3	13		
Laval (1 CSSS) 1/1 PAL	PAR									2	1	Complet	
	PAL CSSS Laval												
Nunavik	PAR-PAL												Complet
Baie-James (5 CSSS) 1/1 PAR-PAL	PAR-PAL	2			1								Complet Pas de PAL pour chaque CSSS. Actions incluses dans le PAR

*Aucune donnée manquante pour ces régions*

MENTIONS PÈRES / PATERNEL / PATERNITÉ <sup>2</sup>														
Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes/Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Autres mentions		Notes		
				Indifférenciées	Différenciées		Indifférenciées	Outils adaptés/activités	Actions centrées <sup>5</sup>	Bilans	Mère		Parent	
Bas St-Laurent (8 CSSS) 2/8 PAL	PAR										2	1		
	Plan stratégique CSSS de la Matapédia										2			
	Plan stratégique CSSS des Basques										4	1		
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de Kamouraska										1	1		
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de la Mitis	1						1			2	0	Complet	
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de Matane										1	0		
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS Rimouski-Neigette										0	0		
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de Témiscouata										3	2		
	PAR													
	PAL CSSS Haut-Saint-Maurice										12	28		
Mauricie / Centre-Québec (8 CSSS) 4/8 PAL	PAL CSSS Vallée-de-la-Batiscan										7	12		
	PAL CSSS Drummond										19	13		
	Plan stratégique CSSS d'Arthabaska et-de-l'Érable (8 CSSS)										2	1	PAL manquants : CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable CSSS de Trois-Rivières	
	Plan stratégique 2012-2015 du CSSS de l'Énergie										0	0		
	Plan stratégique du CSSS de Maskinongé										0	1		
	Plan d'organisation 2010-2013 de Bécancour-Nicolet-Yamaska										0	1		
	PAR				1								2	
	PAL CSSS Nord de Lanaudière										6	3		
Lanaudière (2 CSSS) 1/2 PAL										9	25	PAL manquant : CSSS Sud de Lanaudière		

Données partielles pour ces régions

**MENTIONS PÈRES / PATERNEL / PATERNITÉ<sup>2</sup>**

Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes/Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Autres mentions		Notes	
				Indifférenciés	Différenciés		Indifférenciées	Outils adaptés/activités	Actions centrées <sup>5</sup>	Bilans	Mère Parent		
											Mère		Parent
	PAR									4	1		
	PAL CSSS Pierre Boucher									1	2		
	PAL CSSS de Richelieu-Yamaska									3			
	PAL CSSS Haut-Richelieu-Rouville									2	0		
	Rapport annuel 2012-2013 du CSSS Champlain/Charles Le Moyne									3	2		
	Plan stratégique 2012-2-15 du CSSS La Pommerate									0	0		
	Plan stratégique du CSSS Pierre-de-Saurel									0	0		
Montérégie (11 CSSS) 3/11 PAL	Plan stratégique 2011-2015 du CSSS de la Haute-Yamaska									0	0	Complet	
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS Jardins-Roussillon									3	1		
	Plan stratégique 2012-2015 du CSSS du Haut-Saint-Laurent									0	0		
	Plan stratégique 2010-2013 du CSSS du Suroît									0	0		
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de Vaudreuil-Soulanges									4	0		

MENTIONS PÈRES / PATERNEL / PATERNITÉ <sup>2</sup>													
Régions <sup>3</sup>	Docs	Indifférenciées <sup>4</sup> n=x	Portrait n=x	Principes/Orientations n=x		Objectifs n=x	Actions			Bilans	Autres mentions		Notes
				Indifférenciés	Différenciés		Indifférenciées	Outils adaptés/activités	Actions centrées <sup>5</sup>		Mère	Parent	
Laurentides (7 CSSS) 6/7 PAL	PAR					1 (indif.)					7	6	
	PAL										5	7	
	Lac-des-Deux-montagnes												
	Rapport annuel 2012-2013 du CSSS Antoine-Labelle	1		1 (définition de proche)							3	2	
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS des Sommets	1					1 (description programme SIPPE)				5	27	
	Plan stratégique 2012-2015 du CSSS des Pays-d'en-Haut										0	1	
	Plan stratégique 2012-2015 du CSSS de Thérèse-De Blainville										0	0	
Plan stratégique 2011-2015 du CSSS d'Argenteuil										1	2		
Nord-du-Québec (4 CSSS) 4/4 PAL	PAR												
	Rapport annuel 2011-2012 du CSSS de la Haute-Côte-Nord										3	4	
	Rapport annuel 2008-2009 du CSSS de la Manicouagan										6	0	
	Plan stratégique 2012-2015 du CSSS de la Minganie										1	3	
	Plan stratégique 2009-2012 du CSSS de la Basse-Côte-Nord										0	0	
Aucune donnée PAL pour ces régions													

PAL manquants :  
CSSS de Sept-Rivières,  
CSSS du Golfe-du-Saint-Laurent,  
CSSS de Cantapiscou

## ANNEXE 4

### Analyse des Politiques familiales municipales

---

#### Critères de sélection des municipalités :

1. Région
2. Types : Villes, banlieues, villages
3. Taille : petites (5000/19 999), moyennes (20 000/49 999), grandes (50 000 et +)
4. Proximité d'un grand centre
5. Année de publication de la PMF
6. Champs d'intervention retenus

#### Échantillon des municipalités avec PMF

---

<b>1. RIMOUSKI</b> / <a href="http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/citoyens/reglements/pdf/Politique_familiale.pdf">www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/citoyens/reglements/pdf/Politique_familiale.pdf</a> Site de la municipalité : <a href="http://www.ville.rimouski.qc.ca/#ad-image-o">www.ville.rimouski.qc.ca/#ad-image-o</a>
<b>Région</b> : Bas-St-Laurent / 01 <b>Types</b> : Ville, désignée métropole régionale (Superficie totale : 335 km <sup>2</sup> ) <b>Taille</b> : 46 000 hab. <b>Proximité d'un grand centre</b> : Grand centre du Bas-St-laurent <b>Année de publication</b> : 2005 <b>Champs d'intervention retenus</b> : Administration municipale; Accueil, l'information et la promotion; Environnement et la mise en valeur du territoire; Sécurité; Loisirs, la culture et la vie communautaire; Habitation; Transport; Organismes du secteur famille; Services de garde
Père : 0 Mère : 0 Parent : 2 Conciliation : 1
<b>Conciliation</b> : Orientation : Situer la famille au cœur des préoccupations municipales Obj. de l'orientation : S'assurer qu'en tant qu'employeur la municipalité développe des conditions favorisant la conciliation famille-travail

**2. SAINT-HONORÉ DE CHICOUTIMI** / [www.ville.sthonore.qc.ca/menucentre/Vivre%20AoSaintHonor%20A9/Politiquefamiliale/ContenuDelapolitique/tabid/6297/language/fr-FR/Default.aspx](http://www.ville.sthonore.qc.ca/menucentre/Vivre%20AoSaintHonor%20A9/Politiquefamiliale/ContenuDelapolitique/tabid/6297/language/fr-FR/Default.aspx)  
Site de la municipalité : [www.ville.sthonore.qc.ca/](http://www.ville.sthonore.qc.ca/)

**Région** : Saguenay-Lac-Saint-Jean / 02  
**Types** : Village. Municipalité rurale la plus importante du Saguenay (superficie 189,82 km<sup>2</sup>)  
**Taille** : 5 000 hab.  
**Proximité d'un grand centre** : Grand centre près : Ville de Saguenay (150 000 hab.)  
**Année de publication** : ND  
**Champs d'intervention retenus** : Communication, Services municipaux; Sécurité, transport et familles; Aménagement urbain, environnement et familles; Loisirs, culture, sports et familles; Soutien aux organismes communautaires; Santé, éducation et services de la petite enfance

Père : 0  
Mère : 0  
Parent : 0  
Conciliation : 1

**Conciliation** :  
Champ d'intervention La communication et les services municipaux  
Obj. spécifique : Favoriser la CTF  
Action : Offrir aux citoyens de la municipalité un mode de paiement souple pour les taxes municipales ou encore une réduction de 2% lors d'un seul paiement

**3. QUÉBEC** / [www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs\\_ville/politique\\_familiale.pdf](http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_familiale.pdf)  
Site de la municipalité : [www.ville.quebec.qc.ca/](http://www.ville.quebec.qc.ca/)

**Région** : Québec / 03  
**Types** : Ville, capitale de la province (superficie 484,1 km<sup>2</sup>)  
**Taille** : 498 500 hab.  
**Proximité d'un grand centre** : Grand centre  
**Année de publication** : 2004  
**Champs d'intervention retenus** : Environnement favorable aux familles; Familles bien logées; Organisation familiale facilitée; Des familles en forme et en santé; Familles qui se savent en sécurité; Familles informées; Familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde; Familles qui ont leur place dans la société

Père : 1  
Mère : 1  
Parent : 23  
Conciliation : 0

**Père** :  
Diversité des familles / Indifférencié (portrait) : Des couples font le choix d'une famille nombreuse. Dans certains foyers, les parents sont en emploi, dans d'autres, un parent, père ou mère décide de rester à la maison.

**4. TROIS-RIVIÈRES** / [www.laville.v3r.net/docs\\_upload/documents/langue1/politiques\\_muni/Politique\\_familiale.pdf](http://www.laville.v3r.net/docs_upload/documents/langue1/politiques_muni/Politique_familiale.pdf)

Site de la municipalité : [www.v3r.net/portail/index.aspx](http://www.v3r.net/portail/index.aspx)

**Région** : Mauricie-Centre-du-Québec / 04

**Types** : Ville (superficie 288,9 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 128 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Grand centre

**Année de publication** : 2004

**Champs d'intervention retenus** : Autonomie et le développement; Acquis; Accessibilité; Sécurité; Approche communautaire; Animation; Concertation; Information

Père : 0

Mère : 0

Parent : 6

Conciliation : 1

**Conciliation :**

Orientation transversale : les acquis

Section Dév. économique / interventions : Poursuivre le travail de prévention avec les promotrices et promoteurs en ce qui concerne la conciliation travail et famille. Les promotrices et les promoteurs doivent être conscients des impacts de leurs décisions sur leur famille (horaire de travail, disponibilité, variation de revenus, stress, etc.).

**5. SHERBROOKE** / <http://bel.uqtr.ca/1500/1/6-19-994-20060426-1.pdf>

Site de la municipalité : [www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/](http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/)

**Région** : Estrie / 05

**Types** : (superficie 366,16 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 149 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** :

**Année de publication** : 2004

**Champs d'intervention retenus** :

Père : 0

Mère : 0

Parent : 5

Conciliation : 0

**6. MONTRÉAL** / [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONTENUS\\_PARTAGES\\_FR/VIE\\_MONTREAL/MEDIA/DOCUMENTS/Politique\\_familiale\\_9juin\\_fr\\_final.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONTENUS_PARTAGES_FR/VIE_MONTREAL/MEDIA/DOCUMENTS/Politique_familiale_9juin_fr_final.pdf)

Site de la municipalité : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,85041649&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,85041649&_dad=portal&_schema=PORTAL)

**Région** : Montréal / 06

**Types** : (superficie 365,1 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 1 641 000 hab.

**Proximité d'un grand centre** :

**Année de publication** : 2008

**Champs d'intervention retenus** : Travailler pour toutes les familles; Une famille plurielle et élargie; Miser sur le développement durable; Assurer le droit à la ville; Agir pleinement dans les limites de notre juridiction

Père : 2

Mère : 2

Parent : 7

Conciliation : 3

**Père :**

Orientation /principes directeurs : Une famille plurielle et élargie : ... La famille montréalaise c'est aussi plus que cela : les oncles, les tantes, les grands-parents, les grands-frères ou grandes-soeurs ayant quitté le nid familial, mais qui tous demeurent des appuis et apportent une aide occasionnelle ou régulière aux parents de la famille « résidante » dans leur rôle de père et de mère.

Acteurs clé + rôles / La gouvernance : ...Le comité famille, pour sa part, est composé de mères ou de pères qui ont été actifs tout au long des consultations en arrondissement ou lors des consultations réalisées par l'Office de consultation publique de Montréal.

**Conciliation CTF :**

Orientation /principes directeurs : Agir pleinement dans les limites de notre juridiction : ... La politique familiale et le Plan d'action famille de Montréal s'inscrivent dans le partage actuel des responsabilités avec les gouvernements supérieurs. En conséquence ils agissent strictement mais pleinement à l'intérieur des compétences municipales en ce qui concerne les domaines suivants, qui sont souvent évoqués en faveur de la lutte à la pauvreté et qui sont significatifs pour le droit à la ville : habitation, conciliation famille travail, santé, environnement, éducation, lutte à la pauvreté, climat économique favorable et représentation

Conciliation famille-travail : la Ville (centre et arrondissements) adapte et doit continuer d'adapter les horaires de ses services municipaux et la programmation en sport et loisir pour qu'ils soient favorables à la famille; elle fait la promotion du transport en commun et s'engage à l'améliorer; elle assure la promotion des mesures de conciliation offertes aux employés municipaux, à titre d'entreprise exemplaire en la matière.

**7. MANIWAKI** / Pour consulter notre livre blanc sur la politique familiale,  
Site de la municipalité : [www.ville.maniwaki.qc.ca/fr/profil.shtml](http://www.ville.maniwaki.qc.ca/fr/profil.shtml)

**Région** : Outaouais / 07

**Types** : Village (superficie 5,2 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 4 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Non

**Année de publication** : 2008

**Champs d'intervention retenus** : Développement économique, social et promotion de la famille; Temps libres en famille; Environnement et la qualité du milieu pour les familles; Loisirs, sports et culture; Vie quotidienne des familles

Père : 0

Mère : 0

Parent : 4

Conciliation : 0

**8. ROUYN-NORANDA** / [www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/politique-familiale/](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/politique-familiale/) ([www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/politique-familiale/](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/politique-familiale/))

Site de la municipalité : [www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/)

**Région** : Abitibi-Témiscamingue / 08

**Types** : (superficie 6 435,64 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 40 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Ville universitaire

**Année de publication** : 2005

**Champs d'intervention retenus** : Services et qualité de vie; Conciliation travail-famille; Concertation et partenariat; Information et promotion; Comité permanent

Père : 0

Mère : 1

Parent : 24

Conciliation : 18

Voir pp 10 à 20

Conciliation / Cadre constitutif 1.2 problématiques particulières : ... C'est dans un tel contexte que de plus en plus de parents, par le biais de leurs organisations syndicales ou professionnelles, se tournent vers les gouvernements ou leurs employeurs pour demander des mesures de conciliation famille-travail.

zième axe d'intervention : Section complète sur CTF

**9. BAIE-COMEAU** / Politique familiale de la Ville de Baie-Comeau – Le cœur baie-comois... pour vivre au rythme d'ici!

Site de la municipalité : [www.ville.baie-comeau.qc.ca/accueil/index.html](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca/accueil/index.html)

**Région** : Côte-Nord / 09

**Types** : Ville (superficie 338,9 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 23 000 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Grand centre / création de la ville : 1937

**Année de publication** : 2006

**Champs d'intervention retenus** : Santé; Logement; Vie communautaire; Sécurité, Environnement; Information et organisation municipale; Transport

Père : 0

Mère : 1

Parent : 1

Conciliation : 1

**Conciliation** :

Section Le rythme des familles d'ici : La famille traditionnelle ne constitue plus la seule référence. De même, la conciliation famille/travail est une notion qui doit maintenant être prise en compte.

**10. GASPÉ** / [www.ville.gaspe.qc.ca/?id=133&titre=Familles&em=](http://www.ville.gaspe.qc.ca/?id=133&titre=Familles&em=)

Site de la municipalité : [www.ville.gaspe.qc.ca/](http://www.ville.gaspe.qc.ca/)

**Région** : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / 11

**Types** : (superficie 1 121,07 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 15 000 hab.

**Proximité d'un grand centre** :

**Année de publication** : 2009

**Champs d'intervention retenus** : Gestion municipale; Accueil et information; Loisirs, sports, culture et vie communautaire; Habitation; Environnement, urbanisme et aménagement du territoire; Transport; Santé; Éducation

Père : 1

Mère : 1

Parent : 32

Conciliation : 0

**Père** :

Portrait : En tant que maire, mais aussi en tant que père de famille, je suis fier de soutenir cette politique familiale qui oriente nos engagements et propose des actions concrètes pour améliorer encore plus la vie dans la municipalité.

**11. LAC ETCHEMIN** / <http://municipalite.lac-etchemin.qc.ca/upload/municipalite.lac-etchemin/editor/asset/Politique%20familiale%20-%20Couleur.pdf>

Site de la municipalité : [www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca/site.asp](http://www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca/site.asp)

**Région** : Chaudière-Appalaches / 12

**Types** : Ville (superficie 160,57 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 4 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : St-Georges

**Année de publication** : 2004

**Champs d'intervention retenus** : Administration municipale et la promotion de la famille; Environnement et la qualité du milieu; Habitation et l'urbanisme; Loisirs, les sports et la culture; Organismes communautaires dédiés à la famille; Santé et la sécurité; Services de garde et d'encadrement à l'enfance; Transports

Père : 0

Mère : 0

Parent : 5

Conciliation : 0

**12. LAVAL** / [www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/administration/grandes\\_politiques/politique\\_familiale/documents/politique\\_familiale.pdf](http://www.info.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/administration/grandes_politiques/politique_familiale/documents/politique_familiale.pdf)

Site de la municipalité : [www.ville.laval.qc.ca/wlav3/index.php?pid=1](http://www.ville.laval.qc.ca/wlav3/index.php?pid=1)

**Région** : Laval / 13

**Types** : (superficie 247,1 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 377 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Montréal

**Année de publication** : 2007

**Champs d'intervention retenus** : Loisirs et culture; Développement communautaire; Urbanisme et habitation; Environnement; Services de garde; Promotion de la vie familiale; Relations avec les citoyens; Sécurité publique

Père : 1

Mère : 0

Parent : 5

Conciliation : 2

**Père / portrait:**

Cette relation parent(s)-enfant(s) se traduit dans notre communauté par différents modèles : famille traditionnelle père-mère-enfant(s), monoparentale, homoparentale et recomposée.

**Conciliation :**

Intro : ... Notre politique familiale reflète la réalité des familles d'aujourd'hui en considérant les enjeux auxquels elles ont à faire face : la conciliation famille-travail, la structure diversifiée de la famille et le maintien des liens intergénérationnels.

Section enjeux (6 enjeux) : La conciliation famille-travail-études;

**13. MASCOUCHE** / [http://ville.mascouche.qc.ca/fr/documents/culture\\_politique\\_familiale.pdf](http://ville.mascouche.qc.ca/fr/documents/culture_politique_familiale.pdf)  
Site de la municipalité : <http://ville.mascouche.qc.ca/>

**Région** : Lanaudière / 14

**Types** : (superficie 108 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 36 000 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Repentigny

**Année de publication** : 2000

**Champs d'intervention retenus** : Loisirs, culture et vie communautaire; Aménagement du territoire et habitation; Environnement et travaux publics; Sécurité; Administration municipale et communications

Père : 0

Mère : 0

Parent : 6

Conciliation : 6

**Obj. généraux / centres d'actions + clientèles** : Conciliation travail-famille (p.11)

p. 25 : Grille synthèse / La conciliation travail-famille

**14. RAWDON** / [www.rawdon.ca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=92&Itemid=153](http://www.rawdon.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=92&Itemid=153)

Site de la municipalité : [www.rawdon.ca/](http://www.rawdon.ca/)

**Région** : Lanaudière / 14

**Types** : (superficie 186,95 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 10 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Joliette

**Année de publication** : 2005

**Champs d'intervention retenus** : Transport; Urbanisme, aménagement du territoire et habitation; Sécurité publique; Communications; Loisirs et Culture; Environnement; Relations avec les organismes et les citoyens

Père : 0

Mère : 0

Parent : 3

Conciliation : 0

**15. DEUX-MONTAGNES** / [www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/doc/3-7-1PolitiqueFamiliale-F.pdf](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/doc/3-7-1PolitiqueFamiliale-F.pdf)  
Site de la municipalité : [www.ville.deux-montagnes.qc.ca/](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/)

**Région** : Laurentides / 16

**Types** : Ville (superficie 6,16 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 17 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** :

**Année de publication** : 2005

**Champs d'intervention retenus** : Unir les familles; Aider les familles dans le besoin; Planifier selon les groupes d'âge; Protéger les jeunes;

Père : 1

Mère : 1

Parent : 3

Conciliation : 0

**Père / définition famille:** ... Autrefois on définissait la famille comme étant un père, une mère et des enfants vivant sous le même toit. La réalité d'aujourd'hui est bien différente et c'est pourquoi nous avons défini la famille de la façon suivante : « Un milieu de vie composé d'un ou plusieurs adultes exerçant un rôle parental auprès d'un ou plusieurs enfants. »

**16. MONT-LAURIER** / [www.villemontlaurier.qc.ca/DATA/DOCUMENT/Politique%20familiale%20MTL-21%20avril%202008.pdf](http://www.villemontlaurier.qc.ca/DATA/DOCUMENT/Politique%20familiale%20MTL-21%20avril%202008.pdf)

Site de la municipalité : [www.villemontlaurier.qc.ca/](http://www.villemontlaurier.qc.ca/)

**Région** : Laurentides / 16

**Types** : (superficie 591 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 13 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Capitale des Hautes-Laurentides

**Année de publication** : 2008

**Champs d'intervention retenus** : Sécurité; Transport; Habitation, Environnement; Aménagement du territoire; Santé; Sports et loisirs; Culture, communication avec les citoyens

Père : 0

Mère : 0

Parent : 3

Conciliation : 0

**17. LONGUEUIL** / [www.longueuil.ca/vw/asp/attachements/MESSAGES-MSG\\_FICHER-15373-1.PDF](http://www.longueuil.ca/vw/asp/attachements/MESSAGES-MSG_FICHER-15373-1.PDF)  
Site de la municipalité : [www.longueuil.ca/vw/asp/siteweb/Accueil.asp](http://www.longueuil.ca/vw/asp/siteweb/Accueil.asp)

**Région** : Montérégie / 17

**Types** : Ville (superficie 115,6 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 237 000 hab.

**Proximité d'un grand centre** : Montréal

**Année de publication** : 2006

**Champs d'intervention retenus** : Soutien à la vie quotidienne des familles; Enrichissement du milieu de vie des familles; Information et la promotion : au service des familles; Accessibilité : au service des familles; Participation citoyenne : par et pour les familles

Père : 1

Mère : 2

Parent : 23

Conciliation : 1

**Père / définition famille** : Sous l'effet de plusieurs tendances dictées par la situation sociale, économique ou politique, la famille a subi de nombreux changements au cours des dernières décennies si bien qu'aujourd'hui elle ne peut plus être identifiée seulement au modèle traditionnel représenté par un père, une mère et des enfants.

**Conciliation / exclusion sociale** : ... Certaines populations sont plus exposées que d'autres à des situations d'isolement voire d'exclusion : les personnes âgées (cessation d'une activité professionnelle, décès des proches, départ des enfants); les femmes (difficile conciliation de la double insertion professionnelle et familiale, conséquences d'un divorce sur leur réseau social);

**Genré féminin**

**18. BROMONT** / [www.bromont.net/Ville\\_de\\_Bromont/Services\\_municipaux/La\\_Politique\\_familiale\\_projet.htm](http://www.bromont.net/Ville_de_Bromont/Services_municipaux/La_Politique_familiale_projet.htm)

Site de la municipalité : [www.bromont.net/index\\_ie\\_new1.htm](http://www.bromont.net/index_ie_new1.htm)

**Région** : Montérégie / 17

**Types** : Ville (superficie 108,3 km<sup>2</sup>)

**Taille** : 6 500 hab.

**Proximité d'un grand centre** : À mi chemin entre Montréal et Sherbrooke

**Année de publication** : ND

**Champs d'intervention retenus** : Inclusion des familles et la vie démocratique; Sécurité; Culture, loisirs et sports; Qualité et la préservation de l'environnement et le développement urbain; Qualité des services de proximité

Père : 0

Mère : 0

Parent : 2

Conciliation : 1

**Conciliation / Orientations / Inclusion des familles et la vie démocratique** :

Obj. : encourager la mise en place de moyens facilitant la conciliation « travail famille » d'abord à l'intérieur de la structure municipale puis auprès des employeurs du territoire.









Regroupement  
POUR LA Valorisation  
DE LA Paternité

1691, Boulevard Pie-ix  
Bureau 207  
Montréal (Québec) H1V 2C3  
514 528-9227  
<http://www.rvpaternite.org>